

9	Améliorer la connaissance de la collectivité en matière de processus énergétique dans le logement privé et le logement social	Approfondir les données du PCAET par une enquête auprès des partenaires sur les actions qu'ils conduisent et les financements Etudier l'intérêt de mettre en place une stratégie spécifique avec les différents partenaires Renforcer la connaissance de la présence énergétique sur le territoire (en lien avec les CCAD des communes) Mettre en place un Charteur de l'habitat et de l'aménagement de Territoire avec les collectivités de zone TISEE pour : - Faire remonter la connaissance des acteurs du territoire (et du terrain) à l'échelle de la CAPS par un dispositif d'observation de l'habitat et du territoire - Faire les indicateurs attendus de la progression de la construction/renovation durable, par exemple nombre annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dans la collectivité et auprès des partenaires (Bailleurs, experts conseil FAISE, ANIE, etc.) Utiliser les données issues du diagnostic du futur PDU 2023-2030	60 ECUO/an	700 MWh par an	Réduction des PMES, PM2,5, NOx et COVNM															Evolution du pourcentage de la population en situation de précarité énergétique Evolution des subventions attribuées aux bailleurs et aux propriétaires privés Nombre annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dans la collectivité et auprès des partenaires (Bailleurs, experts conseil FAISE, ANIE, etc.) Evolution des TPE-CAE (concernant FAISE, ANIE, etc.)	Action Label CAE	
10	Accompagner les entreprises dans la gestion et le suivi de leur consommation	Sensibiliser les entreprises aux dispositifs et passer les accompagner sur le décret tertiaire (rénovation, etc.) et les accompagner dans les démarches de développement durable de la CAPS Faciliter l'accès aux ressources d'accompagnement (ex CCJ qui fait des diagnostics de Rue) Communiquer à propos de la sobriété d'eau et la gestion de l'eau Faciliter l'accès des lieux de bâtiments tertiaires afin de connaître leurs différentes consommations et d'identifier les points d'amélioration. Prélever ainsi des travaux d'optimisation, de rénovation et d'installation d'équipement de production. Accompagner les usagers dans leur dossier de financement afin de faciliter leur démarche. Accompagner les agriculteurs sur le choix de leur cultures afin de les orienter vers des cultures peu énergivores. Mettre en place une filière de recyclage des matériaux et ressources issus du monde agricole.	8,5 ECUO/an	700 MWh/an	Réduction des PMES, PM2,5, NOx et COVNM															Certificats d'économies d'énergie (CEE) Mesure + Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME C - Crédi d'impôt rénovation énergétique des TPE-CAE J - Certificat d'économie d'énergie tertiaire (CEE) Région Département OS ADEME	Nombre d'accompagnement à destination des entreprises Nombre de consommations par secteur d'activité et type de bâtiment Indicateur Label CAE I-4 - Émission de gaz à effet de serre tertiaire (ex CCJ) J - Consommation énergétique tertiaire (tWh)	Action Label CAE
11	Organiser les mobilités au niveau du bassin de vie (CAPS, CAPCL, CASA)	Informez les usagers en élargissant le système d'information voyageur dynamique en temps réel à l'ensemble des véhicules pour passer de la route voiture à une multimodalité intégrée. Poursuivre les échanges à l'échelle du Pôle Métropolitain pour une planification des déplacements intégrée à l'échelle du bassin de vie Evaluation à mi parcours du PDU en même temps que l'élaboration du PCAET et la finalisation de la future EMC à horizon mi-2034 Mise en place d'un Plan vélo Cap Azur Lancement de l'Hubus 2PC en 2023/2024 avec une information auprès des agents sur les possibilités de rouler en se basant sur les données de planification voyageur Poursuivre le déploiement des bornes Wi2 (mesure développée dans l'action n°18)	4 ECUO/an	10 MWh/an	Réduction des PMES, PM2,5, NOx															Evolution du système d'information Evolution de l'utilisation de la voiture	Action Label CAE Action en référence à une autre stratégie - PPA OS Objectif 2025	
12	Faciliter et optimiser l'intermodalité avec des transports en commun à haut niveau de service	Mise en œuvre de la nouvelle EMO 2023-2032 Créer une ligne BRIS entre les Gare SNCV de Grasse et Mougins-Sarriou puis réarticuler les lignes de bus existantes en conséquence Piloter un Transport en Commun à haut niveau de service sur la liaison Peymeinade-Grasse Développer les systèmes d'information voyageurs dans les bus et à la station Continuer d'approfondir les potentialités de développement du TCEP Lancer un volet entre ville de Grasse à la gare SNCV - Pôle multimodal Analyser les besoins entre les trois agglomérations et notamment grâce aux différents projets de TCEP Programmer pour une mise en œuvre des points d'arrêts prioritaires et du matériel roulant Nouveaux dépôts à haute valeur environnementale. Ouverture de la Maison de la Mobilité Renforcement des capacités (qualité, tarifs, pollution, vélos...) Mise à jour du Schéma d'Accessibilité des Transports en Commun Promouvoir les transports à la demande	500 de CO2eq/an	2 GWh/an	Réduction des PMES, PM2,5, NOx																Préparation TC (exp/Hub) Développement multimodal Commission d'énergie Chargé Mission Mobilité et conseil en mobilité Poursuivance lignes structurées Préparation des données TC en TCEP	Action Label CAE Action en référence à une autre stratégie - PPA OS Objectif 2025
13	Aménager et faciliter les mobilités actives (marche à pieds, vélos...)	Continuer d'accompagner les communes par le conseil sur les thématiques modes actifs, espaces publics, stationnement, stratégie sécurisée Poursuivre le travail de renforcement et développement des traversées d'axe de la gare au centre de la ville de Grasse Caractériser l'offre de stationnements vélos sécurisés (Bicyclette) qui sont au nombre de 13 à ce jour sur le territoire CAPS, en poursuivant l'aménagement des stationnements vélos collectifs et individuels sécurisés «Bicyclette » Sensibiliser la Région du Pays de Grasse - composé d'une flotte de 76 VAE à louer pour 32€/mois, et d'un espace d'accueil "Touristique Bicyclette" Mise en œuvre du Schéma Directeur Cycleable de la CAPS et Articulation avec les schémas applicatifs d'autres collectivités : CCAD, CAPCL et CASA notamment (Cap Azur et communes) Projets applicatifs (aménagement nouveaux et réaménagement/existence de voies existantes, stationnement, pilotage de l'offre communautaire, services aux usagers...) pour être de réelles continuités cyclables, améliorer les moyens et coordonner la réalisation des aménagements. Réaliser les plans opérationnels de déplacements aux centralités du territoire Développer l'offre de stationnement sécurisé et les bornes de réparation vélos Etudier l'intérêt de financer l'acquisition de vélos, de VAE et les services accompagnant la pratique du vélo (parking, location...) et dans tous les cas poursuivre l'offre de location Concevoir et faire la promotion des itinéraires cyclotouristiques de "Tourisme de 7h", la route des balcons d'Azur mais également itinéraires VTT itinéraires sur le territoire CAPS et les boucles cycloportives. Construire avec les habitants sur le usage du vélo Développer une ramette pour densifier le haut et le bas de la ville de Grasse	412 de CO2eq/an	2 GWh/an	Réduction des PMES, PM2,5, NOx																Evolution de la part mode piéton et cycliste Nombre d'accompagnements à destination des communes Evolution de travaux effectués Nombre de places de stationnement sécurisées Evolution du nombre de km de places cyclables Nombre de vélos communautaires à disposition Nombre de bornes de réparation Nombre de propositions de Transhumance n°1 Nombre de temps de concertation avec les habitants Nombre de réunions avec le haut et le bas de la ville de Grasse	Action Label CAE Action en référence à une autre stratégie - PPA OS Objectif 2025
14	Aménager le stationnement facilitant le report modal	Engager une réflexion sur l'intensité du stationnement non réglementé aux zones d'activités bien desservies par les TC/MD des axes. Mobiliser les communes pour une action coordonnée sur le contrôle du développement des places de stationnement pour passer dans une logique de rationalisation de l'offre sur votre maillage également la création de zones réglementées. Lancement d'une étude sur la signalétique stationnement patrimoniale et touristique en période estivale-évaluation du stationnement (réglementation, disponibilité, accès) dans le « Compagnon de Mobilité » (partiellement fait) Création de parcs relais et aires de courtageage	2,5 de CO2eq/an	9 MWh/an	Réduction des PMES, PM2,5, NOx																Nombre de zones réglementées créées Evolution du nombre de stationnements total Indicateur Label CAE 42 - Nombre de places de stationnement public pour les véhicules peu habituels (motos) 45 - Nombre de places de stationnement vélo, hors place-voiture (jusq' à 200 places)	Action Label CAE Plan de Déplacements Urbains
15	Développer et promouvoir les plans de mobilité et le covoiturage sur l'ensemble du territoire	Mobiliser et accompagner les entreprises dans le cadre des PME - PME* pour faire changer les comportements et modes de mobilité Développer et promouvoir le covoiturage Promouvoir les transports à la demande (en lien avec l'action n°14)	583 ECUO/an	2 GWh/an	Réduction des PMES, PM2,5, NOx																Evolution du covoiturage Nombre d'entreprises mobilisées Nombre d'autopartages pratiques Nombre de transports à la demande	Action Label CAE Action en référence à une autre stratégie - PPA OS Objectif 2025
16	Favoriser le développement de usages des véhicules électriques	Continuer à développer les bornes WPT et infrastructures de recharge (notamment via les bornes Wi2) Avoir sur le territoire le déploiement des garages complets pour faciliter la réparation de véhicules Élaborer un schéma directeur d'installations de recharge de véhicules électriques (SDRE)	15 ECUO/an	40 GWh à partir de l'achèvement de l'objectif de 15% de parc de VE	Réduction des NOx																Evolution de l'utilisation de véhicules électriques Evolution des parts modales Nombre de bornes WPT et d'infrastructures de recharge Evolution du nombre de garages complets	Action Label CAE Action en référence à une autre stratégie - PPA OS Objectif 2025
17	Renforcer la sensibilisation à l'écomobilité	Promouvoir l'écomobilité dans les écoles Poursuivre les mobilisations éducatives à l'écomobilité Communication régulière sur les moyens existants via le site web, les réseaux sociaux et des campagnes d'affichage Poursuivre la routine à la pratique du covoiturage blanc Observation de la base de la mobilité Affiner les parts modales (future EMO Sept 2022)	60 ECUO/an	200 MWh	Réduction des PMES, PM2,5, NOx																Nombre de propositions à l'écomobilité dans les écoles Nombre de mobilisations sur l'écomobilité Nombre de communications sur les moyens existants Indicateur Label CAE 37 - Différentes parts modales 46 - Préparation des TC (exp/Hub) 48 - Budget actions communication/animation (climat-air-énergie (parcs))	Action Label CAE
18	Organiser le suivi et l'information du bilan des polluants atmosphériques	Déterminer les niveaux d'exposition de la population la plus concernée Évaluer la contribution de ces activités par rapport aux autres sources Déterminer l'impact des activités concernées ou ce n'est pas le cas (ville, industrie, poids lourds, activités de loisirs ou autres) Analyser les échanges avec les acteurs pour une meilleure prise en compte de l'air dans leurs actions et affiner les données liées au secteur d'activité Sensibiliser les acteurs à la pollution de l'air et amener collectivement les actions « qualité de l'air » en s'appuyant sur la charte régionale pour accompagner l'évolution des comportements Diffuser la connaissance et sensibiliser le public à la qualité de l'air (affichage au bus, événements, partage, ateliers, ateliers etc.)	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable																Nombre de rapports d'états et de notes techniques Nombre de rapports de sensibilisation/information citoyens Evolution des polluants atmosphériques Indicateur Label CAE 40 - Budget études/expertises AQI/PM2,5/Qualité de l'air (évaluation du changement climatique (enrc))	PA
19	Astimer une réflexion logistique à l'échelle du territoire	Avoir un groupe de travail pour favoriser les mutualisations entreprises/industries Élaborer une charte logistique urbaine et durable Mettre en place des pôles de réapprovisionnement pour réduire l'impact des livraisons Mieux connaître les flux et développer les livraisons en mode doux Mettre en œuvre des solutions d'optimisation pour des filières et usages spécifiques (NTR/LLC) Équiper les parcs d'activités de bornes de recharge. Créer un site poste/logistique multi-usage	13 ECUO/CO2eq	47 GWh/2030	Réduction des PMES, PM2,5, NOx																Nombre de livraisons en 10 électriques Evolution de livraisons en mode doux Nombre de livraisons en centre-ville mutualisées entre transporteurs	Action Label CAE Action en référence à une autre stratégie - PPA OS Objectif 2025, PK1
20	Favoriser la nature en ville	Poursuivre les démarches de labellisation refuge LPO Réaliser les projets LPO de signalétique Maintenir la présence de nichoirs sur le territoire Poursuivre les projets de désimperméabilisation (jardins de pluie, murets paysagers...) et le démontage des axes de pluie dans les opérations d'aménagement Continuer le développement du projet d'un jardin de pluie au parking de la Gare SNCV à Grasse Faciliter la modification faite au Plan de Ville de Grasse pour intégrer un « vert » : Présence de la nature en ville Promouvoir la restauration Favoriser la mise en place de jardins partagés Poursuivre les sensibilisations aux déchets avec la mise à disposition d'une rue consacrée dans les établissements scolaires Poursuivre les territoires à la restauration des vestiges anciens par particuliers	155 de CO2eq	450 MWh	Non quantifiable																Nombre de projets de désimperméabilisation Nombre de constructions incluant des arbres de biodiversité Nombre de projets de restauration	ALI

21	Favoriser et organiser la valorisation énergétique des bio-déchets	Dans le cadre de la convention PROGRAMM Étude de faisabilité de valorisation des déchets en alternative aux décharges et des moyens de développer une unité de méthanisation à partir des déchets de l'industrie du parfum Une étude relative à l'autoconsommation collective du par produit Une étude sur le procédé de qualification hydrothermale (GPT) des résidus de méthanisation À l'échelle du territoire Accompagner les agriculteurs dans le traitement de leurs déchets agricoles, et l'organisation d'une culture résistante des bio-déchets entre les différents acteurs (agriculteurs et restaurateurs collectifs), acteurs à engager en lien avec la PUFOMA En partenariat avec GREP, le CCRI, la Chambre d'Agriculture 06, réaliser une étude sur le potentiel de développement d'unités de méthanisation, de dégoûtement de l'autoconsommation collective de biogaz. Cette étude doit permettre de Identifier un projet pilote à réaliser durant la durée du PCAET sur le territoire, en partenariat avec GREEN Energy06 Organiser des actions d'information / sensibilisation sur la valorisation énergétique du biogaz auprès des acteurs identifiés.	6,31 M€ /CO2/an	26 000€/an	Réduction des N2O						CAP6	GO6, Chambre d'Agriculture 06, CCRI, Comité d'Énergie, PNF Pêcheurs Au, Service Collectif de la CAP6, Association, Collectivité, PROGRAMM, Banque des Territoires, Opérateurs, Restaurateurs privés et publique, Collectifs, Cendres, Surfaces Alimentaires, Restaurateurs, Citoyens (association citoyenne, UNIVALDOM, nrgp, agrico, M2AD	2023-2028	Charge de mission PCAET CAP6 Étude de faisabilité de valorisation PROGRAMM	Convention PROGRAMM - NC Étude de potentiel méthanisation SO MIT Projet méthanisation pilote à développer Action de sensibilisation/communication	ADSM : Appel à projet : Réalisation d'installations de méthanisation / Subvention : Étude préalable à la construction d'une installation de méthanisation	Évaluation du terrage de déchets valorisés Quantité de production de biogaz (MWh) Assoulement de la convention PROGRAMM Assoulement de la convention PROGRAMM Nombre d'agriculteurs accompagnés Étapes de réalisation de l'étude de potentiel méthanisation et de ses acteurs dérivés	Convention PROGRAMM RDOMA	
22	Valoriser et optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'eau et d'assainissement	Définir les lignes directrices en matière de climat d'air et d'énergie de la politique de l'assainissement de la CAP6 Piloter annuellement la remontée d'indicateurs environnementaux et énergétiques (CAP6, DSP, Nrgp, SEMA) puis donner une vision globale sur la situation de la ressource en eau Remaniement de la politique assainissement des 4 communes de la DSP 2007 Construire une étude commune DSP, Nrgp, SEMA pour évaluer les potentiels de récupération de chaleur (STEP et collecteurs) et pour évaluer les potentiels de valorisation des boues actuellement dirigées vers Tarascon Étudier l'intérêt d'engager une démarche type ISO 14001 ou ISO 50100 dans activités eau et assainissement de la CAP6 À l'échelle de la CAP6 Étudier pour évaluer les potentiels de récupération de chaleur (collecteurs et STEP) Actions pour valoriser le déchet vertueux Étudier pour valoriser le potentiel de production de biogaz Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les STEP Étudier pour faire fonctionner la serre de séchage boues (Lanceo (Bellétrud)) Étudier pour la mise en place d'un nouveau séchoir de boues Saisir et optimiser des équipements de production et distribution d'eau potable	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable						CAP6, RECB	SEM Mouans-Sarroux SUDZ BELLÉTRUD Tous les partenaires	2023-2028	Norme ISO pour les activités eau et assainissement / Étude d'impact 15 k€ Étude récupération chaleur Lanceo 30 k€ Valorisation des boues, biogaz : 2 études de profitabilité gratuites pour étude payante : 30 k€ PV : Étude de faisabilité : 15 k€ Étude serre de séchage : 15 k€ Étude séchoir de boues : 15 k€	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse ADEME Département des Alpes-Maritimes CCEM SRTSEA pour les études gratuites de profitabilité	Évolution des indicateurs environnementaux et énergétiques Potentiels de valorisation de chaleur Potentiels de valorisation de boues Évaluation de l'installation de panneaux PV	Action Label CAZ		
23	Favoriser la relation de réseaux de chaleur	Étude de faisabilité pour la commune d'Arbonne-sur-Sagne (Sud mandaté par la CAP6) Étude d'opportunité pour le secteur Quartier Gare de Grasse (avec Engie)	1000 t de CO2eq en eq de développement	145 000€ en eq de développement	Non quantifiable						CAP6, Communes	Bureau d'études, ADEME	2023-2028	Fond Chaleur ADEME			Position de la mise en place de réseaux de chaleur Indicateur Label CAZ : 12 - Taux d'exploitabilité de la récupération (ENRAB) des réseaux de chaleur sur le territoire (en %) 21 - Taux de recouvrement des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENRAB (en %) 24 - Production de chaleur/froid renouvelable (MWh)	Action Label CAZ	
24	Préserver une production hydroélectrique en cohérence avec la protection de la vie aquatique	Développer le potentiel supplémentaire : Évaluer le potentiel de turbage de l'eau dans les réserves pour produire de l'électricité Réaliser des études de potentialités turbage sur l'ensemble du territoire de la CAP6 Installer et mise en service de turbines hydroélectriques (à hauteur de 5% du potentiel)	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable						CAP6	Partenaires : SEF SEM Eau de Mousm Généros SEF	2023-2028	Partenaires : SEF SEM Eau de Mousm Généros SEF	Étude de potentiel hydroélectrique sur le territoire : 15 k€ Étude d'impact des altérations sur la production : 7 k€	Aide ADEME Aide Banque des territoires Agence de l'Eau Département des Alpes-Maritimes	Potentiels de production d'énergie électrique hydroélectrique Indicateur Label CAZ : 23 - Production d'électricité renouvelable (MWh) 23 - Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)	Actions Label CAZ	
25	Sensibiliser et communiquer sur la production d'électricité issue du photovoltaïque	Crier un club d'initiateurs des énergies renouvelables Continuer d'accompagner les communes dans leurs stratégies de sobriété et d'efficacité énergétique de leur patrimoine public Définir un référentiel CAP6 pour accompagner les communes Installer des panneaux d'information sur la vie de production photovoltaïque permettant de connaître la production énergétique de l'installation Crier des contenus permettant la communication sur les réseaux sociaux, les sites internet des communes, la presse locale, les réseaux municipaux ou associatifs. Ces contenus pourront contenir des informations de développement local de la filière photovoltaïque comme les projets locaux ou la production locale. Crier un réseau d'échange avec les acteurs locaux, notamment la PESA. Développer la formation de la filière professionnelle propre aux énergies renouvelables et plus particulièrement celle du photovoltaïque	125 tCO2eq / an	0,9 000€/an	Non quantifiable						CAP6	Grand public : comités de quartier, conseils municipaux Pilot : PESA, Investisseurs citoyens Éducateurs territoriaux, SACTAM, Collectifs, SEM Green Energy 06	2023-2028	Services CAP6	Tout d'abord réglementaire Région / Installer du photovoltaïque localisé sur le territoire ADEME Nombre d'entrepreneurs d'installation de PV sur le territoire Indicateur Label CAZ : 25 - Production d'électricité renouvelable (MWh) 25 - Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%) 26 - Panneau photovoltaïque installé sur le territoire (W/m²)		Action Label CAZ		
26	Optimiser le développement de l'énergie solaire sur le territoire	Étudier, avec le Syndicat des Eaux du Froid, la possibilité de mettre en place un projet de photovoltaïque sur l'axe de la Fraix Accompagner les communes notamment sur les évaluations de la loi d'accélération des DRI Réaliser des études de potentiels Mettre en place un projet de réflexion à propos d'une éventuelle obligation de solénoisation dans les PLU des communes Développer l'autoconsommation individuelle et collective Solliciter les parkings de plus de 1000m² en lien avec la loi d'accélération des énergies renouvelables Solliciter les structures des bâtiments non résidentiels de plus de 1000m² en lien avec la loi d'accélération des énergies renouvelables	1,51 M€ /CO2eq/an	33 000€/an à partir de l'attribution de l'objectif de performance mesurable	Non quantifiable						Collectifs, Résidentiels, Industrie tertiaire	SEM Green Energy 06, SACTAM, PEP 2A, ENEDIS, EDF, ADEME	2023-2028	Banque des Territoires : Accompagner le développement de projets citoyens d'énergie renouvelable (SIBRICT) Région / Installer du photovoltaïque raccordé réseau	Évaluation de la production d'électricité par du PV M² de photovoltaïque et capteurs solaires installés Bases de la consommation d'électricité renouvelable sur le territoire Nombre d'entrepreneurs d'installation sur le territoire Indicateur Label CAZ : 25 - Production d'électricité renouvelable (MWh) 25 - Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%) 26 - Panneau photovoltaïque installé sur le territoire (W/m²)		Action Label CAZ		
27	Structurer la planification et la programmation énergétique territoriale	Pôle Métropolitain Coordination des objectifs et de la stratégie de chaque EPIC du Pôle Métropolitain et des acteurs de l'énergie Pilotage, suivi CAP6 (en partenariat avec la SEM Energy 06) Élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies : potentiels ENR&S, programmation, suivi Schéma directeur des RCLU, énergies de récupération Communes : Identification et validation des Zones d'Accélération DRI à la maille cadastrale en appui par le PCAET et le plan climat DRI ou à disposition par l'ON	Non quantifiable	1000€/an	Non quantifiable							Pôle Métropolitain (pour l'échelle DRI) ou CAP6, pour l'échelle intercommunale Les communes, pour l'échelle cadastrale	2023-2028	PNR, ENEDIS, GO6, SEM Green Energy 06, Département, ADEME, Eau, Région Sud, opérateurs, structures citoyennes	Pôle Métropolitain : chargé de la mission ENR&S CAP6 : Responsable Service Énergie Commune : Chargé de mission Transition Énergétique	Région Sud, Conseil Département 06 ADEME Régional	Indicateur Label CAZ : 24 - Production de chaleur/froid renouvelable (MWh) 25 - Production d'électricité renouvelable (MWh) 17 - Valeur énergétique propre par les végétaux et SEM fournisseur d'électricité (%)	Action Label CAZ	
28	Structurer le recyclage des déchets de chantier, de bâtiment et des artisans	Mettre en place un système d'alerte assurant les habitants contre les décharges sauvages Favoriser le recyclage de matériaux sur les chantiers (Structure DES Transporter) (matériaux) Structurer le recyclage des déchets de chantier de bâtiment et des artisans Valoriser le retour d'expérience sur le projet pilote Abidale 100 : optimisation de la valorisation des déchets d'activité, favoriser le tri à la source, dimensionnement adéquat des locaux à déchets, garantir l'hygiène des lieux Faire preuve d'exemplarité sur le projet de Site à Haut Niveau de Service Sensibiliser les entreprises à la réduction des déchets et favoriser la mise en place de mesures dans les chantiers des classes moyennes particulières	825 kg de CO2eq/an	2,5 MM€/an	Non quantifiable						SMED, UNIVALDOM, Acteurs Privés	EPIC, Communes, Syndicats du BTP, CMA, CC	2023-2028	0,05 ETP	6 000€	ADSM : Soutien le tri à la source et à la réduction des déchets CFEMM : Développer et mettre en œuvre une économie circulaire des déchets et gravats par habitat (AgHab-as)	Évaluation du recyclage de déchets chantier, bâtiment et artisans Indicateur Label CAZ : 6 - Production de déchets ménagers et assimilés (avec déchets et gravats) par habitant (kg/hab/an)	RFDMA Action Label CAZ	
29	Promouvoir le compostage individuel / de quartier	Mise en place des formations compostage Distribution de composteurs individuels Mise en place de sites de compostage partagé Mise en place de composteurs automatisés dans les écoles Distribution de composteurs dans le circuit PV de la Ville de Grasse Distribution des composteurs individuels : 1000 en 3 ans Mettre en place de composteurs collectifs : 100 en 3 ans Adapter la mise en place de sites de compostage dans les secteurs problématiques comme le centre ville	91 tCO2eq/an	Non quantifiable	Non quantifiable						CAP6	Communes, Associations, Résidents quartiers	2023-2028	Service CAP6	400 000€ prévus dans le cadre du PUFOMA 1500€/an formations compostage/ombriocompostage	ADSM : Soutien le tri à la source et la valorisation des bio-déchets Région	Nombre de composteurs distribués Nombre de sites de compostage Panorama COM affluents Indicateur Label CAZ : 6 - Production de déchets collectifs valorisés, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (kg/hab) 7 - Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (%)	Action en référence à une autre stratégie / PUFOMA Action Label CAZ	
30	Mettre en place des solutions de déchets pour les petites entreprises	Mettre en place un dépôt amovible à déchets pour permettre un tri des déchets facilement réalisables Crier un site web pour permettre au PME de faire leurs déchets, afin de donner de la visibilité pour permettre une possible valorisation Mettre en place une filière de réparation et remise sur le marché Recycler les pneus usés (reparateur / fabricant) et les matières premières Ne pas traiter les déchets ultimes (ex : déchets) hors territoire du Basse-Ancien Programme Précurseur du Club des Entrepreneurs Organisation de collectes mensuelles des déchets en bois en partenariat avec Prodrom Organisation de visites de centre de tri SMED Étude de faisabilité de recyclage des plastiques Mise en lien des entrepreneurs Mettre en place de collectes des déchets en produit usage Optimisation de la collecte des déchets usés par des substances dangereuses Tri à la source des bio-déchets et solations de recyclage	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable							Club des entrepreneurs	PROGRAMM, CCI, SEM, UNIVALDOM	2023-2028	0,1 ETP	2 000€	Région Sud PACA	Évaluation de la culture des petites entreprises Nombre de visites organisées Production du recyclage des plastiques Évaluation de la collecte des déchets usés	RFDMA
31	Coordonner l'ensemble des structures gestionnaires des déchets et organiser une logistique de collecte	Mettre en place un réseau territorial PUFOMA de la CAP6 Développer des actions communes avec les EPIC voisins de l'Ouest 06 et les 2 syndicats Développer le compostage individuel et collectif des bio-déchets Poursuivre et étendre la collecte des bio-déchets sur les zones non pourvues en composteurs et composteur collectif Régionaliser des territoires dans le cadre du futur marché Favoriser les actions de prévention des déchets et d'information de tri valorisé grâce à la journaliste et au renforcement de campagnes de communication Poursuivre l'action pour réduire l'empreinte carbone de la filière de la collecte Répondre au manque de déchèteries professionnelles Échanger les communes à hauteur de plans de prévention en organisant des actions avec la CAP6 Dynamiser les échanges avec le Club des Entrepreneurs et échanger sur les potentiels déchets pouvant être des matières premières pour certains	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable							CAP6 - Responsable du service Energie	CCI, CMA, SMED, UNIVALDOM	2023-2028	1 ETP	Montant dédié au PUFOMA de 2 000€ d'ici 2028	Région Sud PACA ADEME	Évaluation du terrage collectif de bio-déchets Nombre d'actions de communications Évaluation de l'empreinte carbone de la filière Nombre de déchèteries professionnelles mises Nombre de communes s'associant au PUFOMA	Action Label CAZ
32	Identifier les nouveaux débouchés possibles pour les bois résineux	Identifier les terrains propices à la production de bois résineux et voir à préserver Identifier les acteurs du bois sur le territoire et sur les territoires avoisinants Sensibiliser les acteurs de la construction/rénovation à l'utilisation de matériaux biosourcés Sensibiliser les acteurs industriels à l'utilisation de bois résineux dans la production énergétique de leurs procédés industriels Étudier les débouchés de bois résineux (construction, énergie, papeterie etc.)	1,5 M€CO2eq/an	47 000€/an potentiel Matières premières Bois énergie Identiques à ceux de la section 06	Augmentation des PNR, PMA, 2 et NCR						CAP6 (Energie et Agriculture)	PNR, Cahor	2023-2028				Nombre d'acteurs utilisant les bois résineux / nombre d'acteurs identifiés Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre d'acteurs usagers de bois résineux officiels		

33	Faire émerger de nouvelles manières de bâtir conformes aux exigences de développement durable / Développer la formation mettant en avant l'économie circulaire	Engager un diagnostic territorial permettant d'identifier l'ensemble des acteurs économiques proposant des solutions innovantes adaptées pour le bâtiment production d'énergie, isolation thermique, matériaux biosourcés, techniques de chauffage/réchauffement faiblement énergétiques, etc. Ce diagnostic aboutira à une cartographie de ces acteurs capable à terme de s'inscrire en ligne. Faire un suivi régulier des démarches de travaux ayant existé à améliorer la performance énergétique du bâti (ou une installation CVC). Le but est d'évaluer les besoins pour adapter en conséquence les ressources allouées sur le sujet et permettre d'orienter des acteurs sur ce marché. Promouvoir la formation des entreprises du bâtiment pour les aider à atteindre les niveaux d'efficacité énergétique : mises en œuvre, solutions existantes dans le bâti, représentations sur le construction/renovation afin d'être plus efficaces. Engager une démarche d'économie circulaire associant les acteurs de la construction/renovation afin d'optimiser la récupération et la réutilisation des matériaux et déchets de chantier pour les constructions/renovations. Cette démarche sera engagée suite à la phase de diagnostic et la formation aux enjeux d'économie circulaire dans le bâtiment. Développer la formation en mettant en avant l'économie circulaire	1.14M€(de)	100M€/an	Non quantifiable									CAP6 / ANAH	ADEME, ANL, réseau de conseillers FARE, PNE, SAGE, Communes, CC, Carifad Energie OS	2023-2028	Services CAP6	A évaluer	CAP6 pour la partie animation ADEME pour les formations	Nombre de demandes travaux ayant une vocation à améliorer la performance énergétique du bâti (ou une installation FARE) Nombre de formations à destination des entreprises Nombre d'entreprises identifiées Taux de déchets évités pour déchets de chantier	Action Label CAE PNE et actions sur la rénovation énergétique BRACEST OSAH PNU	
34	Accompagner le développement de la responsabilité sociétale des entreprises	Mettre en place une Charte de Communes Engagées (Charte d'objectifs) et accompagnement en lien avec les communes Sensibiliser les entreprises aux dispositifs qui peuvent les accompagner sur le décret tertiaire (rénovation, DRE) et autres bons réalisations. Continuer d'accompagner les acteurs de TSE et de favoriser leur développement. Continuer de soutenir des acteurs comme la SCS Tera. Projet du Fonds Triche (Fiche Bilan) et de la mise en œuvre de la Charte de Communes Engagées à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Sèvre (CCV) et à l'échelle de la Vallée de la Sèvre (CCV) et à l'échelle de la Vallée de la Sèvre (CCV) Mettre en place une Charte de Communes Engagées (Charte d'objectifs) et accompagnement en lien avec les communes Suivre la concertation d'entreprises Soutenir l'agriculture par l'accès (entreprises)/start-up en faveur d'une agriculture « durable » (stratégie de pépinière) Travaux de partenariats avec les Pôles de compétitivité les plus proches Contrôler les émissions de PM10 et de NOx des communaux Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions Accompagner les entreprises dans la maîtrise de l'énergie et vers les DRE Accompagner les entreprises pour réduire leur empreinte écologique	0.54M€(2)	4.50M€/an	Non quantifiable										CAP6	SOC Tera, CC, NCA, Chambre d'Agriculture, commune	2023-2028		ADEME	Nombre de sensibilisation effectuée Evolution de l'accompagnement des acteurs de TSE Nombre de communes engagées dans la charte Evolution du nombre d'entreprises en faveur d'une agriculture durable Evolution des émissions de PM10 et NOx des communaux Evolution des émissions de puissance des communaux Nombre d'accompagnement des entreprises sur la maîtrise de l'énergie/la réduction de l'empreinte écologique	Action Label CAE	
35	Favoriser la création d'emplois dans les filières écologiques de développement durable en collaboration avec les organismes de recherche et les entreprises des bassins d'emploi	Relever les entreprises engagées dans la transition du territoire, ou en lien avec celle-ci : DRE, rénovation thermique résidentiel et tertiaire, conversion des processus industriels, innovation, agriculture biologique (maraîchage, mobilité active, autoportage, etc.) Contrôler les besoins identifiés dans chacune des structures en termes d'emploi (actuels et futurs) et des projets de développement économique Trouver des synergies entre ces besoins et les leviers d'adaptations identifiés par le projet Transition 4A Conclure sur les sujets de recherche que la CAP6 pourra confier à des organismes d'accompagnement et de recherche du territoire dans le cadre de la TSE Travaux de concertation avec les filières de compétences de la Vallée de la Sèvre (CCV) et de la Vallée de la Sèvre (CCV)	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable										CAP6	Université, Ecoles d'ingénieurs, Etablissements de formation professionnelle, Centres de Recherche, Industriels, CC, Chambre d'Agriculture,	2023-2028			Nombre de sujets de recherches identifiés Evolution du nombre de partenariats dans le domaine	SCoT	
36	Bâtir une politique de tourisme durable	Engager un diagnostic de l'ensemble de l'offre touristique territoriale (hébergement, activités, mobilités, restauration) Élaborer une charte de l'éco-tourisme en collaboration avec les différents acteurs identifiés Une charte développée afin de s'engager dans une démarche commune d'économie durable. Seront traités les questions de l'hébergement, des activités plus conventionnelles d'énergie et respectueuses de la biodiversité, des offres de restauration locales ainsi que de l'ensemble des déplacements tant en points stratégiques que de la limite au maximum l'utilisation de la voiture partagée en commun, autoportage, co-voiturage, mobilité active). Cette charte devra, par ses objectifs, mettre en avant l'économie et la production locale. Elle sera approuvée l'occasion d'engager une démarche d'éco-tourisme portée par les opérateurs publics et privés d'équipements Développer une communication à destination des touristes afin de les sensibiliser aux enjeux de préservation du territoire. Créer et animer un Pôle nature à Saint-Aubin	1.2	6.80M€/an	Non quantifiable										Office de tourisme	CAP6 (ADM, Indemnités), Hébergeurs, acteurs économiques du tourisme,	2023-2028			Nombre d'adhésions à la charte Nombre d'animation du Pôle nature	Action Label CAE SCoT	
37	Elaborer une stratégie patrimoniale	Relever un Responsable de Service Energie et avoir un système de gestion énergétique performant via le mise en place d'audit de consommation Mettre en place un tableau de bord de Performance Écologique (énergie, eau) du patrimoine tertiaire (jour avec un pilotage des indicateurs de performance (ex COT) - répartition par classes (C0 à C4) et suivi JME, Taux de couverture (ratio entre JME et COT) (C0 à C4) et un pilotage des objectifs du bilan GES patrimoine et services Assurer la responsabilité Energie des agents de terrain Suivre l'évolution et l'efficacité du Marché Global de Performance Énergétique Élaborer un programme de rénovation impliquant de : Sensibiliser les diagnostics énergétiques sur les bâtiments publics Mettre en place des programmes de réhabilitation thermique des bâtiments existants Assurer le conseil énergétique ou conseil architectural et mettre en place une méthodologie participative pour définir des recommandations architecturales Formuler des lignes directrices pour les opérations ou la collectivité est maître d'ouvrage ou MCA associée Prévoir les risques dans les documents d'urbanisme et les aménagements Étudier systématiquement l'opportunité d'une production d'énergie renouvelable sur les nouveaux bâtiments ou lors de rénovations Renforcer le rôle de Guide des Communes en favorisant aux acteurs des charges des opérations Aménagement, en formant les services RUI et instructeurs ADS des communes, en développant une boîte à outils en ligne critères du guide, système de management des opérations, ...) Accompagner les projets communaux ou le Pôle d'Assistance aux Communes de la CAP6 pour mener à bien leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments (obligation de maîtrise d'énergie) Focus PNE (maîtrise Énergie) : Relever aux énergies renouvelables maximaux. Objectifs patrimoniaux en matière de consommation d'eau et d'énergie	28	230	Non quantifiable										CAP6	Communes, CAUD, COTDR	2023-2028	Service Assistance aux communes ETEP Responsable service énergie	MGP: 500M€ travaux Fonds Chêne Région Département OS	Ensemble des indicateurs définis dans l'outil de suivi/gestion (Performance Bâtiments (énergie, eau), répartition par classes (C0 à C4) et suivi JME, Taux de couverture (ratio entre JME et COT) (C0 à C4) et un pilotage des objectifs du bilan GES patrimoine et services Nombre de diagnostics énergétiques réalisés Nombre de DRE réalisés Nombre d'études de mise en place d'ETEP lors de construction ou rénovation Nombre de sensibilisation formation autour d'Ecobât Eco-Commune Nombre d'accompagnement des petites communes	Action Label CAE	
38	Dynamiser ma démarche d'économie d'énergie de l'éclairage public et la pollution lumineuse	Mettre en place des programmes de sensibilisation thermique des bâtiments existants Assurer le conseil énergétique ou conseil architectural et mettre en place une méthodologie participative pour définir des recommandations architecturales Formuler des lignes directrices pour les opérations ou la collectivité est maître d'ouvrage ou MCA associée Prévoir les risques dans les documents d'urbanisme et les aménagements Étudier systématiquement l'opportunité d'une production d'énergie renouvelable sur les nouveaux bâtiments ou lors de rénovations Renforcer le rôle de Guide des Communes en favorisant aux acteurs des charges des opérations Aménagement, en formant les services RUI et instructeurs ADS des communes, en développant une boîte à outils en ligne critères du guide, système de management des opérations, ...) Accompagner les projets communaux ou le Pôle d'Assistance aux Communes de la CAP6 pour mener à bien leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments (obligation de maîtrise d'énergie) Focus PNE (maîtrise Énergie) : Relever aux énergies renouvelables maximaux. Objectifs patrimoniaux en matière de consommation d'eau et d'énergie	Pole d'impact (économique)	3%	Non quantifiable										CAP6	Communes, EOD PNE, EcoDre, Planète Suisse Méditerranée, LPO Consommation l'écologie/écologie - Gendarmes, police rurale et nationale	2023-2028	Services Environnement et Energie CAP6	Budget commune sur remplacement éclairage (vanille) Sorties nocturnes 2500€	Fonds Verts Grand Océan CREC (Région)	Evolution de la consommation énergétique de l'éclairage public Nombre d'échange/sensibilisation à destination des communes Nombre de communes labellisées à Villes et villages économes Indicateur Label CAE 13 d' - Dépenses énergétiques - éclairage public (euros) 20 - Consommation de l'éclairage public (kWh/ha.an)	Action Label CAE, SDA à venir
39	Assurer le pilotage et le portage de la politique Climat Air-Energie, suivre son avancement et son évaluation régulière	Maîtriser les actions engagées : Renforcer les échanges avec les communes sur l'éclairage public et plus généralement sur l'éclairage (dont les enjeux) du territoire et ses potentialités de réduction (énergie et pollution lumineuse) Renforcer les échanges publics institutionnels et favoriser le développement de l'éclairage par LED Vider l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) l'édifice du territoire pour permettre l'écoulement de la pollution lumineuse Faire émerger les recommandations à prendre Multiplier les actions de sensibilisations sur la pollution lumineuse (sorties nocturnes, Nocturnes du Pays de la Vallée) S'appuyer sur le projet de réseau international codifié, « REC » Développer le rôle lampes de la zone ciblée en fait pour garantir une protection du ciel nocturne S'appuyer sur le SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) pour élaborer un Plan Lumière Accompagner les communes dans l'élaboration d'un règlement local de police	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable										CAP6, Communes	HCE, Collectivité ayant établi un Budget Climat, ADEME pour le Label CAE	2023-2028	Services Energie, Finances, Financements extérieurs et Directeur Général Adjoint de la collectivité	ADEME	Nombre d'ETEP liés au pilotage et portage de la politique CAE Nombre d'actions passées à l'élaboration du budget climat de la collectivité Indicateur de suivi de la méthode Budget Climat de HCE (euros/ha.an)	Action Label CAE	
40	Être une collectivité exemplaire en matière de transition	Organiser un inventaire des besoins concrets de formation des agents porteurs d'actions du PCAET (et des élus) Travailler le plan de formation et évaluation annuelle des formations à dimension écologique suivies par les agents et les élus Établir un plan de formation annuel et nombre de jours alloués pour la formation des agents et des élus Travailler avec les élus la planification adaptative au changement climatique et les sensibiliser à cette thématique Réaliser la formation et le conseil Définir la politique Climat et émettre en projet de direction et projets communaux Favoriser l'éco-responsabilité de la commune publique Sensibiliser les agents à la sobriété et à l'efficacité du numérique Intégrer la politique climat-air-énergie dans les objectifs définis lors des entretiens annuels des agents Poursuivre les sensibilisations de familles scolaires aux économies d'eau (CAP6, SAGE et BRACEST)	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable										CAP6, Communes	Commune, Association Prévoir le climat,	2023-2028	Service Energie Service Ressources Humaines Service DRE Finances: 28 jours de formation CO2/territoire	Ensemble financé par le COWP ou l'ADEME	Fonds Chêne ACTEE COWP ADEME	Nombre de formations mises en place pour les agents du service public Nombre d'ETEP de l'administration menant directement l'application de la politique climat-air-énergie Indicateur Label CAE 41 - Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) 48 - Part d'ETEP de la collectivité dédiée à la mise en œuvre de la politique climat-air-énergie (€) 49 - Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/ha.an)	Action Label CAE
41	Associer les acteurs et habitants et territoires à la politique CAE afin d'assurer l'efficacité et l'acceptation du PCAET	Organiser un événement annuel associant les acteurs du territoire (grand public et acteurs économiques) afin de : Présenter l'avancement de la politique CAE de la CAP6 Instaurer un atelier de projets multi-acteurs Approfondir la question de projets citoyens (notamment sur des bâtiments / équipements publics) Préparer et présenter à des experts à mobilisation d'intérêt) / agents à projet Identifier les débouchés, les outils pour déployer les projets citoyens Sensibiliser et accompagner à la réalisation de projets citoyens Faire évoluer le conseil en énergie partagé	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable										CAP6	Communes, Citoyens, Entreprises du territoire, associations, Energie Partagée Sud Promoteur Alpes Côte d'Azur, PNE	2023-2028	Services CAP6 Communes	Coût animation/communication	Banques des Territoires Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur Energie Partagée	Nombre de projets citoyens accompagnés / réalisés Nombre d'ETEP de l'administration menant directement l'application de la politique climat-air-énergie Indicateur Label CAE 41 - Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) 48 - Part d'ETEP de la collectivité dédiée à la mise en œuvre de la politique climat-air-énergie (€) 49 - Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/ha.an)	Action Label CAE
42	Mettre en place un plan de mobilité en interne de la communauté d'agglomération	Réaliser le bilan d'utilisation (consommation, budget, distances, bilan énergie/CO2/qualité de l'air...) de part et d'autre Poursuivre la décarbonation du parc roulant de la CAP6 (achat de véhicules faibles à très faibles émissions pour les véhicules légers, les transports en commun et les bus à énergie renouvelable) / l'arrivée de la nouvelle CDP (transport en commun) devant permettre l'acquisition de 14 bus électriques Étudier les mutualisations possibles avec les communes Mettre à disposition de toutes les communes et services associés Étudier la mise en place du forfait mobilité Préparer des formations éco-citoyennes à tous les agents Réaliser le bilan de l'investissement "bilan carbone" et son adaptation	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable										CAP6 Service mobilité	Sillage, BUS	2023-2028	CAP6 - Service mobilité	FOP - Financier et conseiller les employeurs pour accéder à des équipements en ville des salariés ADEME	Indicateurs du parc roulant : consommation, budget, émissions, bilan énergie/CO2/qualité de l'air Evolution du nombre de véhicules faibles à très faibles émissions Nombre de villes à disposition dans la flotte Nombre de formations à l'écocitoyenneté effectuées Evolution du bilan/taux	Action Label CAE	

43	Soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux dans la consommation locale.	<p>Travailler (en cours) un projet alimentaire territorial (PAT)</p> <p>Appuyer les missions de médiation, transmission et de travail agricole</p> <p>Consolidier la phase aval de la production en accompagnant les agriculteurs dans l'évolution de la logistique des « 3 en 1 »</p> <p>Consolidier les productions locales en soutenant notamment les filières historiques</p> <p>Protéger et mobiliser le foncier agricole notamment via la création d'une Agence du Foncier Agricole</p> <p>Mieux comprendre le profil des nouveaux installés et leur besoin afin d'adapter les politiques publiques</p> <p>Développer les marchés de producteurs locaux ou artisanaux et conforter les points de vente en direct existants</p> <p>Mieux communiquer sur les filières possibles et les avantages</p> <p>Échanger les réseaux pour leur approvisionnement en produits locaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires</p> <p>Favoriser les achats et les gestes citoyens impliqués dans la restauration collective aux questions environnementales, sociales, sanitaires de l'alimentation, aux achats bios/locaux et aux démarches de réduction du gaspillage alimentaire</p> <p>En restauration scolaire en particulier : organiser des ateliers sur la provenance des aliments consommés par les enfants (dans les protéines animales), sur l'impact environnemental de leur assiette, sur les produits locaux ou d'importation</p> <p>Réguler les surfaces en fonction des productions souhaitées en lien avec le PAT et action alimentation possible en entreprise par le CERS</p>	L46C02a) en	5,7 GWh	Non quantifiable													CAPS	Département - Région - Distribution - PS - IS - stable - Cap Zen - CSEF - CMAAP - MSA - misonde - PROSPA - CERFAM - CAA - GIC de SAMER - PAI - AAD des Zes du PNE - CFC (PNEPA) - UCA - TRAME - TIC - Région (S) - Plage des Zes - CERES - FREDB - GMAH - CAAE (Pneumatique) - DREAL - CCAL - URSCOP - PACA - Lybia Vert D'ox (dont CFFPA)	2023-2028	Service Agriculture, DevCo			<p>Évolution de l'approvisionnement en produits locaux</p> <p>Nombre de communications sur le sujet</p> <p>Évolution du nombre de marchés de producteurs locaux</p> <p>Nombre de formations à destination des restaurateurs collectifs</p> <p>Nombre de formations à destination des restaurateurs scolaires et particuliers</p> <p>Évolution de la répartition des surfaces</p> <p>Nombre de nouvelles installations</p> <p>Évolution des surfaces cultivées</p> <p>Évolution de Marchés filières</p> <p>Évolution du prix des déchets / productions</p> <p>Évolution des abonnements AAMP</p>	Action Label CAE Action en référence à une autre stratégie - PAT
44	Sensibiliser les habitants à une alimentation plus durable	<p>Développer, promouvoir et soutenir les actions de sensibilisation de la population pour l'évolution d'un régime alimentaire plus durable via la mise en place (à titre d'exemple) :</p> <p>De conférences</p> <p>D'ateliers cuisine, courses etc.</p> <p>De « frigos de l'alimentation »</p> <p>D'actions vers les communes pour élargir l'offre BIO et de proximité avec des produits locaux</p> <p>D'actions qui incitent à aller vers des modes de production BIO et locaux</p> <p>Soutenir les actions qui vont aider à rendre exemplaire la restauration collective dans les crèches, les écoles, les collèges, les lycées, les SENSA, les entreprises, l'hôpital</p>	2,7 M CO2eq	Non quantifiable	Non quantifiable													CAPS Commissions Petite enfance et jeunesse, Développement économique et agriculture	les associations locales, les services publics et les entreprises engagés en restauration collective sur le territoire ; Les associations locales, les services des communes, le Club des Entrepreneurs, AgriBio Orl, la Chambre d'Agriculture... les CPTS et acteurs mobilisés sur les questions de santé les distributeurs de l'alimentation d'AGRIAL	2023-2028	Équipes concernées de CAPS et des communes, Associations, Les CCAL, Le Club des Entrepreneurs,	Banque des territoires	<p>Grand public :</p> <p>Nombre d'instruments de sensibilisation (dont NB de personnes touchées)</p> <p>Restauration collective :</p> <p>Pourcentage de BIO</p> <p>Pourcentage de local</p> <p>Pourcentage de repas avec des protéines diversifiées</p> <p>Indicateur Label CAE :</p> <p>(S) Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)</p> <p>(L) Quantité moyenne de viande par repas dans la restauration collective publique (g/repas)</p>	Action Label CAE Action en référence à une autre stratégie - PAT	
45	Informer et sensibiliser le grand public sur le changement de pratique des gestionnaires du quotidien	<p>Promouvoir les circuits-courts</p> <p>Construire et animer un collectif d'acteurs économiques locaux afin de proposer un panel de produits locaux aux habitants</p> <p>Organiser des journées portes ouvertes chez des producteurs agricoles et industries locales afin de mettre en avant les productions locales</p> <p>Organiser des veilles ateliers thématiques de nuit avec les habitants pour observer les dépenses et conseiller</p> <p>Offrir en place une charte d'achats</p> <p>Promouvoir la réutilisation, réparation, recyclage</p> <p>Continuer la sensibilisation à l'utilisation de l'eau en entreprise (Méditerranée 2000)</p> <p>Continuer la sensibilisation à la pratique du jardinage écologique auprès des particuliers</p> <p>Continuer les sensibilisations auprès des établissements scolaires : qualité de l'air, ressources en eau, compostage, jardinage écologique, tri sélectif...</p>	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable													CAPS	Méditerranée 2000, Chambre d'agriculture, MARS, CFC, Office du tourisme, UNIVALOAM, SMOO	2023-2028	Service environnement CAPS	R000(« formations scolaires T000(« formations « jardins ensemble »		<p>Nombre de veilles de nuit organisées</p> <p>Nombre de sensibilisations effectuées</p>	Action Label CAE

Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique

1.1 PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU DU TERRITOIRE

Action n°1a: Mettre en œuvre les actions des Plans de Gestion de la Ressource en eau (PGRE) du Loup et de la Siagne



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La distribution de l'eau potable sur le territoire de la CAPG est assurée par :

- La CAPG avec des Délégations de Service Public (DSP)
- La Régie des Eaux du Canal Belletrud (RECB) pour les communes de : Amirat, Briançonnet, Cabris, Collongues, Gars, Escragnoles, Le Mas, Le Tignet, Les Mujouls, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Spéracèdes
- La Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Eaux de Mouans-Sartoux
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF) pour les communes de : Grasse et Mouans-Sartoux
- Le SICASIL pour les communes de : Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne
- Le Syndicat Intercommunal des 3 Vallées (SI3V) pour les communes de : Andon, Caille, Saint-Auban, Séranon et Valderoure

Plusieurs démarches territoriales ont été engagées pour réduire les consommations en eau potable, améliorer les rendements de réseaux, mobiliser d'autres ressources, renforcer la gouvernance et améliorer les connaissances. Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du Loup a été adopté le 15/09/2021. Le PGRE du Siagne a été approuvé en juillet 2022. La Commission Locale de l'Eau de la Siagne compte 53 membres répartis au sein de trois collèges (élus des collectivités territoriales, représentants de l'Etat et usagers) pour assurer le portage et suivi de la politique. La mise en place de tarification incitative a également été engagée : la Régie du Canal de Belletrud et la ville de Grasse ont développé des tarifications été-hiver de façon à inciter à des économies d'eau durant les périodes où la ressource se fait rare.

À l'échelle du patrimoine et des compétences de la CAPG, des démarches ont été engagées pour piloter ces consommations d'eau et des réflexions sont en cours pour :

- Optimiser la gestion de l'eau dans les piscines (arrosages, débits par baigneur, taux de renouvellement, vidanges) ;
- Poursuivre le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable pour atteindre 85% de rendement minimum ;
- Engager une démarche ISO14001 auprès gestionnaires de réseaux et remonter les indicateurs environnementaux et énergétiques



MESURES OPÉRATIONNELLES

A l'échelle du territoire de la CAPG :

- Suivi des plans d'action des PGRE de la Siagne et du Loup pour la CAPG, en particulier :
 - Economie des consommateurs (en mettant en avant les plus gros) alimentés par le SIEF (action CAPG)
 - Création d'une structure collective pour sensibiliser les agriculteurs sur l'irrigation (Chambre d'Agriculture 06)
 - Programme de REUT (STEP de la Paoute et Maison d'arrêt de Grasse)
 - Optimisation du prélèvement d'eau de captage de la Foux à Grasse
 - Réduction des prélèvements d'eau sur l'ensemble des secteurs
 - Evolution des rendements des réseaux de distribution sur l'ensemble des secteurs
 - Mise en place de tarification incitative été-hiver afin d'adapter les consommations selon la disponibilité de la ressource en eau

A l'échelle du patrimoine et de la compétence de la CAPG :

- Réaliser ou actualiser les Schémas Directeurs d'Eau potable
- Mise en place d'une stratégie de pilotage des consommations d'eau patrimoniales : diagnostic, déploiement de compteurs avec télé-relevés et sous-compteurs nécessaires, intervention sur les équipements et les usages. Intégrer le bilan des mesures réalisées (économies d'eau et performance énergétique) dans un rapport annuel "fluides"
- Focus projet piscine Altitude 500 à Grasse : Réduction des consommations d'eau potable < 100l/baigneur (système hydro-économe, limitation du gaspillage, mise en place de dispositifs de comptage pour assurer le suivi des consommations, système de filtration performant, vidange annuelle à opérer en période hivernale)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air		
Sans impact	Sans impact	Sans impact		
ENJEUX :	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maîtres d'ouvrages :

- CAPG
- Régie des Eaux du Canal Belletrud
- SEML Eaux de Mouans

Partenaires :

- CLE Siagne
- CLE Loup
- Communes
- Etat
- SIEF
- SMIAGE
- Agence de l'eau

CALENDRIER :

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> • CAPG - Régie des Eaux du Canal Belletrud • SEML Eaux de Mouans • SICASIL 	<p><u>Plan d'action PGRE Loup</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CA 06 : 10 k€/an • CAPG : 1 095 k€HT • SIEF : 4 000 k€/an + 26 k€ <p><u>Plan d'action PGRE Siagne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CA 06 : 0 € • CAPG + RECB : 200 000 k€HT • RECB : 2 387 k€ + 1 020k€/an • SIEF : 0 € 	<p>Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Département des Alpes-Maritimes</p>



INDICATEURS DE SUIVI

Territorial CAPG :

- Mise en œuvre des Plans d'Actions des PGRE du Loup et de la Siagne
- Rendements réseaux
- Réduction des volumes prélevés et des consommations

Patrimoine & compétences CAPG :

- Réalisation d'un Schéma Directeur Eau Potable
- Evolution de la consommation en eau
- Nombre de compteurs / sous-compteurs déployés



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ SAGE Siagne et Loup
- ✓ PGRE Loup et PGRE Siagne
- ✓ Action Label CAE

Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique



1.1 PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU DU TERRITOIRE

Action n°1b : Atténuer le risque d'inondation de la Siagne et du Riou



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le risque d'inondation est présent autour de la Siagne et du Riou. La basse vallée de la Siagne est directement touchée par la montée des eaux rapide, en raison de la pente raide, lors de précipitations importantes. Cet aléa, conjugué à des enjeux forts (urbanisation importante, zones industrielles et commerciales), entraîne un risque inondation fort. L'inondation est la catastrophe naturelle avec l'occurrence la plus fréquente dans le bilan des arrêtés depuis 1982. Le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin a été créé afin de répondre au mieux aux problématiques des territoires soulevées lors des dramatiques intempéries du 3 octobre 2015 faisant une vingtaine de victimes.

Pour cela, différents documents cadres sont à l'œuvre sur le territoire :

- Le SAGE Siagne, dont le diagnostic a été approuvé en nov. 2019,
- Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la basse vallée de la Siagne, approuvé le 15 octobre 2021, qui concerne les communes de La Roquette-sur-Siagne et Pégomas de la CAPG,
- Le PPRI de la ville de Grasse (approuvé le 25 mai 2023) et celui d'Auribeau-sur-Siagne (approuvé en 2004),
- Le Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Loup », qui concerne uniquement la commune d'Andon,
- Le PAPI « Siagne Béal » qui a débouché sur le Programme d'Etudes Préalables (PEP) de la Siagne sur 21 communes du Var et des Alpes-Maritimes
- Le Plan d'Entretien et de Restauration de la Siagne et ses affluents



MESURES OPÉRATIONNELLES

A l'échelle du territoire de la CAPG :

- L'adoption définitive du SAGE de la Siagne, en particulier pour le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et le Règlement

La Mise en œuvre des plans d'actions des documents suivants :

- Le Programme d'Etudes Préalables (PEP) de la Siagne pour 2021 - 2024
- Le PAPI « Loup »,
- Le PAPI Siagne,
- Le Plan d'Entretien et de Restauration de la Siagne et ses affluents, porté par le SMIAGE, pour un programme pluriannuel d'intervention 2018 – 2028



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air		
Sans impact	Sans impact	Sans impact		
ENJEUX :	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maîtres d'ouvrages :

- SMIAGE
- SISA

Partenaires :

- CLE Siagne
- CLE Loup
- CAPG
- DREAL Alpes Maritimes

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> • SMIAGE • SISA 	<ul style="list-style-type: none"> • 128 k€ HT/an #Plan d'Entretien et de Restauration de la Siagne et ses affluents • 3 585 k€ HT pour le PEP Siagne 	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau • Département des Alpes-Maritimes



INDICATEURS DE SUIVI

Territorial CAPG :

- Etapes d'adoption du SAGE du Siagne
- Mise en œuvre des PAPI « Loup » et « Siagne » BEAL
- Mise en œuvre du Plan d'Entretien et de Restauration de la Siagne et ses affluents



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ SAGE Siagne
- ✓ PAPI « Loup » et « Siagne BEAL
- ✓ Plan d'Entretien et de Restauration de la Siagne et ses affluents

Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique



1.1 PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU DU TERRITOIRE

Action n°2 : Faciliter la mobilisation des ressources en eau alternatives (eaux usées, nappes)



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le contexte général de tension sur la ressource en eau et de la sécheresse de l'été 2022 qui tend à devenir la norme pour les prochaines années, et dans la continuité des actions de gestion de la ressource en eau (cf. action n°1), une autre action vise à optimiser les systèmes d'assainissement et la gestion de la ressource en eau, la récupération d'eau, la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)...

Les Plans de Gestion de la Ressources en Eau (PGRE) du Loup et de la Siagne prévoient des actions spécifiques sur l'enjeu de la mobilisation des ressources alternatives. D'autres projets sont engagés sur le territoire de la CAPG.



MESURES OPÉRATIONNELLES

Actions issues du PGRE du Loup et de la Siagne :

- Action 3.1 - Optimiser la mobilisation de la réserve de St-Cassien comme ressource de substitution pour les années à venir
- Action 3.3 - Un maillage du réseau primaire du Foulon avec le canal de la Gravière exploité par le SIEVI avec création d'une station de pompage, dans l'objectif de substituer l'eau du Loup par l'eau de l'Estéron
- Action 3.4 - Réutiliser les eaux usées traitées (REUT) de la STEP de La Paoute (Grasse) pour l'arrosage du golf de Saint-Donat
- Action 3.5 - Réutiliser les eaux usées traitées (REUT) de la STEP de la maison d'arrêt de Grasse pour l'arrosage du golf du Claux Amic

Autres projets de valorisation des eaux portées par la CAPG :

- Projet de rénovation de la piscine Altitude 500 (ouverture prévue en 2026), avec réutilisation de l'eau de piscine
- Adapter l'urbanisme aux techniques économes en eau dans les PLU



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air	
Sans impact	Sans impact	Sans impact	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R
	✓ Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air
		<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maîtres d'ouvrages :

- CAPG
- SIEF
- SICASIL

Partenaires :

- Régie des Eaux du Canal Belletrud
- SEML Eaux de Mouans
- SUEZ
- Communes
- SIEVI

CALENDRIER :

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> • SICASIL • Service Eau CAPG • RECB 	<p><u>Plan d'action PGRE Loup</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • SICASIL : 40 k€HT • SIEF : 4 000 k€/an + 26 k€ • CAPG : 155 k€HT <p><u>Plan d'action PGRE Siagne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • SICASIL : 2020 k€HT + 5 400k€/an • SIEF : 0 € • CAPG + RECB : 200 000 k€HT 	<p>Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse CD06</p>



INDICATEURS DE SUIVI

PRGE :

- Indicateurs de suivi et d'avancement des Plans d'Action des PGRE du Loup et de la Siagne

Autres actions :

- Avancement de la réalisation des actions
- m³ d'eau potable évités par an
- m³ d'eau réutilisés par an



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ PGRE Loup et PGRE Siagne
- ✓ Action Label CAE

Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique



1.2 PRÉSERVER LES MILIEUX ET RESSOURCES NATURELS

Action n°3 : Faire évoluer les pratiques d'irrigation pour préserver les filières agricoles locales



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les terres agricoles représentent 7% de la superficie du territoire de la CAPG. Localisées dans la vallée de la Siagne, et les hautes vallées de Séranon, Valderoure et Caille, ces espaces agricoles sont épars, voire péri-urbains. Ils contribuent à la production florale destinée à l'industrie du parfum de Grasse, ainsi qu'à la politique de sécurisation et relocalisation alimentaire menée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse.

À l'échelle Maralpine, les prélèvements en eau pour les activités agricoles représentent moins de 3 % annuellement, avec une demande très forte durant la période estivale (Juin-Septembre). Avec le réchauffement climatique l'irrigation se développe pour certaines cultures qui n'étaient pas concernées jusque-là (olivier, mimosa, vigne...).

Pour préserver les espaces et activités agricoles (plantes à parfum, filières alimentaires) et valoriser les services écologiques de ces espaces (séquestration carbone, préservation de la biodiversité), il est essentiel de faire évoluer les pratiques d'irrigation agricoles. Le PGRE du Loup (2021) fixe l'objectif de :

- Sensibiliser les agriculteurs à modifier les pratiques d'irrigation par des systèmes économes,
- Lisser et limiter les prélèvements.
- Réduire les prélèvements de 1000 m³ / jour en période d'étiage (les irrigations sont réalisées entre 6 h et 11 h) ce qui accentue la pression sur le milieu.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de réaliser une étude sur les usages de l'eau en agriculture. Pilotée par le SMIAGE et la CA06, elle doit être lancée fin 2020. Cette action renvoie également au Projet Alimentaire Territorial mis en place par la CAPG.



MESURES OPÉRATIONNELLES

Actions issues du PGRE du Loup et de la Siagne :

- Action 1.5 - Création d'une structure collective pour sensibiliser les agriculteurs et modifier les pratiques d'irrigation

Autres actions territoriales (CAPG, Communes) :

- Mobiliser les outils règlementaires de maîtrise foncière des espaces agricoles : PAEN, ZAP
- Mettre en place des baux environnementaux dans le cadre de mises à disposition des terrains



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Sans impact	Sans impact		Sans impact	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	✓ Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maîtres d'ouvrages :

- Chambre d'Agriculture 06
- Agribio 06

Partenaires :

- Filières agricoles
- CAPG
- Communes

CALENDRIER :



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> • 1/4 ETP de poste d'un technicien en charge de l'animation et de la gestion au sein de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes 	<p><u>Plan d'action PGRE Loup</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CA06 : 10 000 € / an . Cette somme correspond à un 1/4 de poste d'un technicien en charge de l'animation et de la gestion au sein de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes. 	Plan de Relance



INDICATEURS DE SUIVI

PRGE :

- Indicateurs de suivi et d'avancement des Plans d'Action des PGRE du Loup et de la Siagne

Autres actions :

- Surfaces agricoles couvertes par une ZAP et/ou PAEN
- Nombres de baux environnementaux signés



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ PGRE Loup et PGRE Siagne
- ✓ Projet Alimentaire Territoriale de la CAPG

Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique



1.2 PRÉSERVER LES MILIEUX ET RESSOURCES NATURELS

Action n°4 : Maintenir les continuités écologiques



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le Contrat de Transition Écologique (CTE) de la CAPG a été l'un des tous premiers signés en juin 2019 en France entre l'Etat, la collectivité, le Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur et les opérateurs publics (ADEME, CEREMA, Banque des Territoires) pour accompagner, soutenir et accélérer la transformation écologique des territoires dans une démarche innovante.

Avec le CTE priorisé sur la thématique biodiversité, qui a pris fin en juillet 2022, la CAPG et le PNR des Préalpes Côte d'Azur ont accompagné la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions parmi lesquelles certaines perdurent comme par exemple le développement de l'Aromatic Fablab.

Dans la continuité de ces actions, d'autres actions en faveur du maintien des continuités écologiques sont à poursuivre ou engager sur le territoire.



MESURES OPÉRATIONNELLES

Améliorer la connaissances des milieux et des espèces :

- Actualiser et compléter les inventaires des espaces naturels, espèces protégées et zones humides
- Réaliser des études de suivis des espèces et habitats emblématiques
- Réaliser un ou plusieurs Atlas de la biodiversité communale/intercommunale au cours de l'évaluation périodique

Améliorer la protection des espaces et milieux naturels :

- Création de la réserve internationale de ciel étoilé
- Identifier et sanctuariser les espaces naturels existants (en intégrant les corridors écologiques / zones humides) via une définition des secteurs prioritaires de protection (NATURA 2000 ou ZNIEFF) traduite dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU)
- Accompagner les porteurs de projet dans cette mise en œuvre en effectuant un suivi de la traduction dans les documents d'urbanisme
- Définir des trames vertes, bleues, noires, turquoises et brunes dans les PLU et les mettre en cohérence sur le territoire intercommunal en précisant des règles pratiques pour les rendre opérationnelles
- Conforter l'espace attribué aux trames vertes en définissant des zones tampon et des espaces de recul

Continuer à sensibiliser les usagers, services et élus sur l'importance des continuités écologiques :

- Réaliser des inventaires participatifs des espaces naturels et urbains
- Partager les connaissances et évolution des espèces sensibles ou protégées (risques et besoins des espèces) ex Sorties Nature
- Poursuivre le soutien aux structures d'EEDD qui organisent des actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance de la biodiversité
- Développer des aires terrestres éducatives avec les services périscolaires et les élèves des écoles
- Agir pour les trames bleues en entretenant les vallons secs, en désimperméabilisant les parkings dans le lit majeur, en végétalisant les rives et en préservant les continuités hydrauliques, sédimentaires etc



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Non Quantifiable	Non Quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input checked="" type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires :

PNR, Etablissements scolaires et l'Education Nationale ;
Communes, Région, Services de l'Etat, Agence de l'Eau, ARBE, OFB, Département (ENS), SMAGE Maralpin, LPO
Associations de défense de l'environnement, CEN-PACA / GADSECA, Associations citoyennes, Bailleurs sociaux

CALENDRIER

2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> Services CAPG Equipe PNR 	<ul style="list-style-type: none"> 6000 € convention LPO ABC LPO 3500€/an Sorties Natures 2450€ 	<p>Appel à projet : Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : Jusqu'à 80% des dépenses éligibles Planète Science Méditerranée</p>



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre et surfaces d'espaces naturels protégés
- Nombre d'inventaires ABC engagés / réalisés
- Evolution des espèces animales et végétales protégées



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- CTE
- SRCE
- Action Label CAE

Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique

1.3 RENFORCER LA RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Action n°5 : Préserver la biodiversité du territoire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Malgré les engagements mondiaux et nationaux, l'érosion de la biodiversité et l'accélération du changement climatique obligent à créer des organismes pour préserver l'environnement. Dans ce sens, divers projets ont vu le jour au sein de la CAPG en lien avec le Contrat de Transition Écologique comme par exemple le Centre de Soins de la Faune Sauvage des Alpes-Maritimes. Le CSAM est un espace dédié à la sauvegarde de la biodiversité implanté à Saint-Cézaire-sur-Siagne. Il a vocation à soigner les animaux sauvages ou en détresse pour les remettre en liberté dans leur habitat sans imprégnation humaine. Pour poursuivre cette dynamique, la CAPG prépare sa candidature à la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » qui a pour ambition d'engager les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. L'échelon local étant le mieux à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.

Objectif : Devenir un Territoire engagé pour la nature.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Poursuivre l'accompagnement et le soutien de l'association Paca pour Demain dans la gestion du Centre de Soins de la Faune Sauvage des Alpes-Maritimes et faire de même pour les autres associations agissant pour la préservation de la biodiversité
- Valoriser les activités du CSAM afin de sensibiliser le grand public
- Préparer la candidature au programme « Territoires engagés pour la nature » :
 - Réaliser un état des lieux des pratiques du territoire en termes de biodiversité
 - Définir un plan d'actions Biodiversité 2024-2027 intégrant les enjeux locaux, régionaux et nationaux
 - Intégrer de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Non quantifiable	Non quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG – Service Environnement

Partenaires : PACA pour Demain, LPO, Office Français de la Biodiversité, ADEME, PNR, ARBE, CEN PACA, collectivités, associations

CALENDRIER



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
CAPG	Soutien financier autres associations : 24 k€ dont 10 k€ pour PACA pour Demain	Office Français de la Biodiversité (OFB) Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) - Provence-Alpes-Côte-D'azur



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'heures d'accompagnement mis en place auprès de l'association Paca pour Demain
- Financement du projet CSAM
- Nombre d'actions du plan d'actions pour la biodiversité
- Budget mobilisé pour la mise en œuvre du plan d'actions Biodiversité



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ TEN : Etat des lieux et plan d'actions biodiversité 2024-2027

Axe 1. Adapter le territoire aux effets du changement climatique



1.4 PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE FORESTIER

Action n°6 : Développement d'une stratégie forestière territoriale



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le territoire de la CAPG (et plus particulièrement celui du PNR des Préalpes d'Azur) est couvert à 67% de forêt. Le diagnostic PCAET a mis en évidence le rôle majeur des espaces forestiers qui séquestrent 108 teqCO₂/an, soit 36% des émissions GES du territoire. La fonction de puits carbone de ces espaces forestiers est cependant fragile. Elle est menacée par une baisse de la croissance des arbres (sécheresse), une augmentation de leur mortalité (risque incendie, attaques de ravageurs...) et l'augmentation du prélèvement (bois d'œuvre, bois énergie). Par ailleurs, au-delà du cycle carbone, les espaces forestiers assurent des fonctions écologiques de premier ordre sur le cycle de l'eau (infiltration des eaux de pluie et régulation), la qualité de l'air (évapotranspiration et épuration de l'air), la biodiversité des milieux et la limitation de l'érosion des sols.

Les forêts de la CAPG sont aussi une ressource économique locale importante et un lieu de fréquentation sportif ou touristique prisé. Les attentes sociétales sur les forêts sont donc fortes et font l'objet d'enjeux et visions parfois contradictoires. C'est pour répondre à ces enjeux que le PNR des Préalpes d'Azur a engagé une démarche d'élaboration de la stratégie forestière territoriale (en 2021-2023) qui s'est traduit par l'adoption de la Charte Forestière Territoriale en avril 2023.

Afin de préserver la biodiversité, il paraît nécessaire de structurer la filière forêt-bois afin de garantir une gestion responsable et durable des ressources forestières. En effet, une exploitation raisonnée permet de valoriser les produits issus de la forêt, tout en mettant en avant leur qualité et leur caractère respectueux de l'environnement.

Cela contribue au développement de l'industrie forestière avec des retombées économiques locales et la création d'emplois durables. Structurer cette filière permet de mettre en place des normes et des standards pour assurer la traçabilité et la durabilité des produits forestiers, ainsi que pour promouvoir les pratiques forestières respectueuses de l'environnement. Pour cela, il s'agit de mobiliser les propriétaires pour une gestion durable de leurs forêts, d'encourager une gestion sylvicole des jeunes forêts en mutation, d'expérimentation d'un fonds pour la gestion sylvicole et de mener des études sur l'installation de chaudière bois collectives.

Objectif : Participer à la mise en œuvre de la stratégie de la Charte Forestière Territoriale.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Identifier et suivre les différents potentiels des espaces forestiers
- Accompagner les propriétaires forestiers dans la valorisation de leurs forêts
- Accompagner l'intégration de pratiques sylvicoles en faveur de la résilience
- Adapter et accompagner la consommation locale en bois :
 - Soutenir le développement du bois-énergie par la mise en place de chaudières bois collectives
 - Encourager l'utilisation de granulés bois chez les particuliers
 - Mettre en place une stratégie marketing pour stimuler les différentes démarches
- Approfondir la connaissance sur les actions des acteurs locaux visant la préservation, le développement et la valorisation des massifs forestiers du territoire de la CAPG dont la connaissance des potentiels économiques sylvicoles (bois énergie, approvisionnement des chaufferies, bois construction, matériaux biosourcés...)
- Accompagner et structurer les porteurs de projets et les entreprises de la filière
- Favoriser un accueil en forêt intégratif de la biodiversité des enjeux
- Informer et sensibiliser les usagers aux enjeux de la forêt et du bois
- Mener des études sur l'installation de chaudières bois collectives (bâtiment CAPG ou accompagner les communes)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
2.5 ktCO ₂ /an Matériaux biosourcés	47GWh Bois énergie		Augmentation des PM10, PM2.5, COVnM, NOx	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	✓ Production EnR&R	✓ Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	☐ Sobriété énergétique	☐ Amélioration Qualité de l'Air	☐ Enjeu Social



PILOTAGE

Maîtres d'ouvrages : CAPG

Partenaires : PNR, ONF, COFOR, Chambre d'agriculture, CNPF

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services CAPG Communes COFOR		Plan de relance Forêts Fond Chaleur ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de l'utilisation du bois pour le bois-énergie / la construction
- Nombre de nouvelles chaudières à bois
- Nombre de sensibilisations effectuées sur la thématique
- Nombre d'accompagnement sur les chaudières à bois collectives

Indicateur Label CAE :

- 16.a - Consommation de chaleur/rafraichissement renouvelable et de récupération - patrimoine collectivité (MWh)
- 16.b - Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération des besoins en chaleur et rafraichissement - patrimoine collectivité (%)
- 62 - Part de surface forestière certifiée (%)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Les Forêts des Préalpes d'Azur face au changement climatique, PNR (janv. 2023)
- ✓ PRFB
- ✓ SRB
- ✓ CFT
- ✓ Action Label CAE

2.1 MASSIFIER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action n°7: Accélérer la rénovation énergétique des logements existants en favorisant l'accompagnement des particuliers et des acteurs de l'immobilier dans leurs projets de rénovation performante



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Avec Un tiers (soit 14 142 logements) des logements a été construit avant 1970, soit avant toute réglementation thermique (1974). Par ailleurs, plus de deux tiers des résidences (71%, soit 30 250 logements) du parc ont été construites avant 1990 : il s'agit là du cœur de cible de la rénovation énergétique. Le parc ancien se situe principalement dans les centres-bourgs, où les situations d'habitat peuvent être dégradées. L'atteinte des objectifs de réduction de consommation d'énergie nécessite un accompagnement sur les changements d'usage.

Il s'agira ainsi de valoriser l'existant et d'envisager les rénovations énergétiques, particulièrement des logements vacants, pour limiter la consommation d'énergie des logements tout en redynamisant le centres-bourgs avec des logements plus attractifs. Ces rénovations pourraient par ailleurs favoriser l'utilisation de matériaux de construction plus écologiques.

Le Guichet Confort Energie 06 accompagne d'ores et déjà les particuliers et les copropriétés dans leurs travaux de rénovation énergétique au travers d'un relai d'informations, d'aides financières pour réaliser des audits énergétiques avant travaux, et conseils sur les aides financières possibles.

Il s'agira notamment de valoriser l'implication de ces acteurs auprès des habitants en renforçant la communication et l'information des dispositifs mis en place pour la rénovation de l'habitat.

L'accélération de la rénovation énergétique des logements existants doit également passer par la sensibilisation des acteurs de la rénovation, de la construction et de la promotion (en lien avec acteurs spécialisés). Cette action vise ainsi à renforcer les relations entre les acteurs de l'immobilier et l'accompagnement des particuliers.

Objectif : l'enjeu pour le territoire de la CAPG est de rénover [1170 - 1 300] logements/an dont 120 avec l'aide OPAH mise en place par la CAPG. Les travaux de rénovation doivent également être suivis afin de garantir des performances énergétiques du bâtiment.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Poursuivre l'accompagnement des particuliers pour la rénovation des logements via les OPAH CAPG 2022-2027 et OPAH RU 2022-2027, en fonction de leurs profils
- Continuer à soutenir le Conseil Départemental dans le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique. SARE est opérationnel depuis 2021 et l'articulation des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé est actif (DEP06/CAPG/SPL). Financement par la CAPG du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique)
- Poursuivre l'articulation des dispositifs SARE, CAPG (OPAH CAPG 2022-2027 et OPAH RU 2022-2027), SPL. Plateforme de rénovation énergétique en place avec coordination SARE. Mettre en place un Dispositif / Boite à outils / orienter les pétitionnaires vers les organismes conseils et vers les différents dispositifs d'aides (+ accès en ligne)
- Poursuivre l'incitation à la rénovation des logements sociaux via les financements bonifiés pour l'acquisition/amélioration
- Conforter la bonification des subventions à destination des bailleurs pour des politiques volontaristes de rénovation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique
- Poursuivre la mise en œuvre de l'état des lieux du parc de logements et identifier les logements vacants dans le but de les rénover et de les remettre sur le marché
- Concevoir des leviers pour inciter les particuliers et les acteurs de l'immobilier à la rénovation via notamment une réduction des contraintes d'urbanisme ou bien une augmentation du droit à bâtir. Echanger autour de leviers permettant à la collectivité d'accélérer des démarches tels que des permis de louer, des droits de préemption urbain ou des RHI

- Améliorer l'information des pétitionnaires en amont de leurs dépôts de dossiers sur les dispositifs existants en matière de rénovation énergétique de l'habitat, de construction/rénovation durable, d'EnR
- Mettre en œuvre une action conjointe à l'échelle de Cap Azur pour la mobilisation des acteurs de l'immobilier et du bâtiment dans les objectifs des PCAET des EPCI de l'Ouest 06. Mettre en avant les enjeux de l'habitat secondaire et de sa performance pour inciter les bailleurs à la rénovation ou aux EnR



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
-900 tCO2e/an	Entre 7 GWh et 8 GWh par an		Réduction de PM10, PM2.5, NOx	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG (déléataire aides à la pierre), Guichet Confort Energie 06,

Partenaires : CG06, Département, Bailleurs sociaux, Syndics, Communes, PO – PB

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP Service Habitat • 1 ETP Chargé réhabilitation énergétique SPL 	Budget ingénierie OPAH Pays de Grasse 120K€/an à la SPL	OPAH: subventions ANAH, CAPG, Région Fond Chaleur ADEME Fonds social à la maîtrise d'énergie des Alpes-Maritimes (FSME 06) MaPrimeRénov'



INDICATEURS DE SUIVI

- Montant des travaux engagés sur les logements accompagnés OPAH
- Nombre de plaquettes diffusées
- Nombre d'accompagnement des pétitionnaires
- Nombre de projets réalisés
- Pourcentage de consommation issue des énergies renouvelables des logements accompagnés OPAH (DPE avant/après)

Indicateur Label CAE :

- 8 - Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants)
- 56 - Nombre de dossiers « Ma Prime Rénov' Sérénité » déposés à la CAPG (ANAH) sur le territoire



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

2.1 MASSIFIER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action n°8 : Fixer des objectifs de modération de la consommation et de mixité fonctionnelle de l'espace



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le territoire a connu une forte extension de l'offre pavillonnaire ces dernières années alors que la pression foncière s'intensifie. En parallèle, le parc de logements de la CAPG comprend 8% des logements vacants et 13% de logement secondaires.

Dans le contexte de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de contribuer à la neutralité carbone, un des enjeux de l'aménagement du territoire de la CAPG est de valoriser les logements existants pour limiter la construction neuve, l'extension urbaine et l'imperméabilisation des sols. Pour ce faire, le territoire souhaite encourager la transformation de résidences secondaires (13% du parc) et la rénovation de logements vacants (8% du parc) en résidences principales, afin de répondre à la demande de logements. Cet enjeu passe également par :

- la recherche/amélioration d'une mixité fonctionnelle et sociale des quartiers,
- la création d'îlots de proximité,
- le renforcement des dynamiques et attractivités sociales et économiques des centre-bourgs par la restructuration de l'offre de logements, commerces et services (ex. opérations NPNRU du centre-ville de Grasse).

Objectif : il s'agit ainsi d'endiguer l'artificialisation des sols à l'horizon 2032 et de limiter la construction de logements neufs à [500 - 430] logements/an d'ici 2030 principalement pour la déconstruction-reconstruction des logements dégradés et la régénération des logements existants. Il s'agit pour le territoire, à l'horizon 2032, de tendre à une part de logements secondaires proches de la moyenne nationale de 10%.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Dans le cadre de la révision du SCOT'Ouest 06 :
 - Faire le bilan de la consommation foncière et élaborer la stratégie ZAN à décliner dans les PLU(i) par des objectifs de densité adaptés,
 - Identification des zones urbaines à régénérer,
 - Veiller à la bonne instruction des autorisations d'urbanisme.
- Dans le cadre de la politique d'Habitat de la CAPG :
 - Réaliser et favoriser des aménagements urbains favorisant la pluralité des usages et concourant à la neutralité carbone (rénovation énergétique, modes actifs, services écologiques, EnR...),
 - Renforcer les centralités existantes en développant les « services rendus par la nature »,
 - Engager la requalification, réhabilitation et rénovation des bâtis existants, et optimiser l'utilisation des espaces de requalification et de densification,



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
+ 400 logements neufs/an = +3.3 kTCO ₂ e/an d'émissions de GES supplémentaires	+400 logements neufs/an = +47 GWh/an supplémentaires	Non quantifiable

ENJEUX :

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Adaptation CC | <input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES | <input type="checkbox"/> Production EnR&R | <input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂ |
| <input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité | <input type="checkbox"/> Sobriété énergétique | <input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air | <input type="checkbox"/> Enjeu Social |



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Communes, CAUE06, PNR, DDT06, SCoT OUEST 06

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
CAPG : Service Urbanisme et SCoT	<ul style="list-style-type: none"> Révision du SCOT'Ouest 06 : 400 k€HT Etudes en régie pour accompagner les communes dans le cadre de l'évolution des PLU(i) / Cartes Communales 	



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la surface artificialisée/an
- Révision du SCOT'Ouest 06
- Nombre de documents locaux intégrant ces objectifs



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- Action Label CAE

Axe 2. Atténuer le changement climatique

2.1 MASSIFIER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action n°9 : Améliorer la connaissance de la collectivité en matière de précarité énergétique dans le logement privé et le logement social



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

20% de la population serait en situation de précarité énergétique en 2020 (données ONPE), logement ou carburant, soit près de 8 300 ménages. Cette population est particulièrement vulnérable aux variations du prix de l'énergie et la crise énergétique actuelle risque d'accentuer cette part de la population. Afin de prévenir et de lutter contre la précarité énergétique, il s'agira d'améliorer la connaissance de la collectivité en matière de précarité énergétique dans le logement privé et le logement social afin d'établir des actions cohérentes.

Objectif : il s'agira sur la période d'accompagner 100 ménages/an en situation de précarité énergétique.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Approfondir les données du PCAET par une enquête auprès des partenaires sur les actions qu'ils conduisent et les cas observés
- Etudier l'intérêt de mettre en place une stratégie spécifique avec les différents partenaires
- Renforcer la connaissance de la précarité énergétique sur le territoire (en lien avec les CCAS des communes)
- Mettre en place un Observatoire de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire avec les indicateurs de suivi TE&E pour :
 - Faire remonter la connaissance des acteurs du territoire (et du terrain) à l'échelle de la CAPG par un dispositif d'observation de l'habitat et du tertiaire
 - Suivre les indicateurs attestant de la progression de la construction/rénovation durable, par exemple : nombre annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est partenaire (bailleurs, espace conseil FAIRE, ANRU, etc.)
 - Utiliser les données issues du diagnostic du futur PLH 2025-2030



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air		
-90 tCO2e/an	780 MWh par an	Réduction des PM10, PM2.5, NOx et COVnM		
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Communes, DDT06

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP service Habitat • + Service Urbanisme 		



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du pourcentage de la population en situation de précarité énergétique
- Evolution des subventions attribuées aux bailleurs et aux propriétaires privés
- Nombre annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est maître d'ouvrage (OPAH et partenaires : bailleurs, espace conseil FAIRE, ANRU, etc.)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 2. Atténuer le changement climatique

2.2 VISER LA SOBRIÉTÉ DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Action n°10 : Accompagner les entreprises dans la gestion et le suivi de leur consommation



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

L'industrie du territoire représente 13% des emplois de la CAPG (soit 4 151 emplois en 2019) quand les entreprises du tertiaire représentent 44% des emplois

L'enjeu est donc d'accompagner les entreprises dans le décret tertiaire afin de favoriser les économies d'énergies, l'utilisation d'énergies renouvelables, la bonne gestion de l'eau, le recyclage etc. La CAPG a proposé un évènement de sensibilisation à destination des acteurs du tertiaire en 2022, "Afterwork décret tertiaire". L'enjeu désormais est de maintenir le lien avec ces entreprises pour les accompagner dans la mise en œuvre.

Parmi les entreprises à accompagner dans la rénovation de leur patrimoine, la CAPG compte 1% d'agriculteurs exploitants au sein de sa population soit plus de 300 emplois en 2019, pour qui il s'agira d'encourager la réalisation ou la rénovation de bâtiments agricoles.

Objectif : accompagner les acteurs économiques à l'atteinte des objectifs du décret tertiaire en priorisant les propriétaires ou locataires occupant les plus grandes surfaces ; atteindre 1%/an de surfaces tertiaires rénovées,



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Sensibiliser les entreprises aux dispositifs qui peuvent les accompagner sur le décret tertiaire (rénovation, EnR) et suivre leurs réalisations en lien avec le service de développement économique de la CAPG
- Faciliter l'accès aux ressources d'accompagnement (ex: CCI qui fait des diagnostics de flux)
- Communiquer à propos de la sobriété d'achat et la gestion de l'eau.
- Réaliser l'état des lieux des bâtiments tertiaires afin de connaître leurs différentes consommations et d'identifier les points d'amélioration. Préconiser ainsi des travaux d'optimisation, de rénovation et d'installation d'équipement de production.
- Accompagner les usagers dans leur dossier de financement afin de faciliter leur démarche.
- Accompagner les agriculteurs sur le choix de leur cultures afin de les orienter vers des cultures peu énergivores. Mettre en place une filière de recyclage des matériaux et ressources issus du monde agricole.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
-8.5 TCO2e/an	-700 MWh/an		Réduction des PM10, PM2.5, NOx et COVnM	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG, CCI

Partenaires : Région, Département, Communes, CMA, Commerçants possédant de grandes surfaces, ABF Architectes, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services CAPG CCI		Certificats d'économies d'énergie (CEE) Mesure « Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME » « Crédit d'impôt rénovation énergétique des TPE-PME » Région Département 06 ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'accompagnement à destination des entreprises
- Suivi des consommations par secteur d'activité et type de bâtiment

Indicateur Label CAE :

- 1.d - Emissions de gaz à effet de serre du tertiaire (teq CO₂)
- 2.f - Consommation énergétique du tertiaire (GWh)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 2. Atténuer le changement climatique



2.3 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Action n°11 : Organiser les mobilités au niveau du bassin de vie (CAPG, CACPL, CASA)



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le territoire de l'Ouest des Alpes-Maritimes est marqué d'après le SCoT Ouest "de difficultés de déplacements liées à l'insuffisance des transports en commun et à la saturation des réseaux ferroviaires et routiers". De plus, les analyses de flux journaliers mettent en évidence les liens importants entre la CAPG et ses voisins, notamment la CACPL et la CASA (source : Plan de Déplacements Urbains de la CAPG-2017-2027) : 40% des déplacements journaliers des habitants de la CAPG vont vers les territoires voisins, dont la moitié vers la CACPL et 1/3 vers la CASA. Pour promouvoir des mobilités alternatives à l'autosolisme, il paraît ainsi déterminant de coordonner et d'harmoniser l'offre d'alternatives et les dispositifs à l'échelle du bassin de vie : tarification, interopérabilité, lisibilité dans les différents modes de transports (bus, trains, autocars, services de vélo, covoiturage) et des dispositifs (abonnements /lignes/ changements entre TC). L'attractivité du train Cannes-Grasse est également un axe à renforcer pour promouvoir l'usage des voies ferrées. En parallèle de cela, le déploiement et la promotion de la mobilité électrique (via les bornes de recharge WiiiZ) sont développés plus en profondeur dans l'action n°18.

Objectif : limiter l'allongement des distances par déplacement



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Informer les usagers en étendant le système d'information voyageur dynamique en temps réel
- Mener des réflexions pour passer du « tout voiture » à une multimodalité raisonnée
- Poursuivre les échanges à l'échelle du Pôle Métropolitain pour une planification des déplacements intégrée à l'échelle du bassin de vie
- Evaluation à mi parcours du PDU en même temps que l'élaboration du PCAET et la livraison de la future EMC² à horizon mi-2024
- Mise en place d'un Plan vélo Cap Azur
- Lancement de l'étude ZFE en 2023. Prévoir une information auprès des agents sur les possibilités de covoiturage en se basant sur les données de géolocalisation disponible
- Poursuivre le déploiement des bornes WiiiZ (mesure développée dans l'action n°18)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
-4 tCO ₂ e/an à partir de la mise en œuvre des plans	-16 MWh/an à partir de la mise en œuvre des plans	Réduction des PM ₁₀ , PM _{2.5} , NO _x

ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG Direction Mobilités-Transports, Ouest 06

Partenaires : CACPL, CASA, communes

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP Directeur + Responsable Service Mobilité + Directeur Sillages + Service RH	300 000 à 500 000 euros	Région, CD06, CASA et CACPL



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du système d'information
- Evolution de l'utilisation de la voiture



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

Axe 2. Atténuer le changement climatique



2.3 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Action n°12 : Faciliter et optimiser l'intermodalité avec des transports en commun à haut niveau de service



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

L'offre de transports en commun de la CAPG est assuré par le réseau urbain et scolaire « Sillages » qui s'étend sur 400 km et dessert le Moyen et Haut-Pays. Néanmoins, les transports en commun ne représentent que 4% des trajets domicile-travail en 2018 contre 83% en voiture (source : INSEE RP2018). Dans le Haut-Pays, cela s'explique en partie par une faible densité du territoire. Toutefois, il existe un potentiel important de report modal des véhicules individuels vers les transports en commun, notamment dans le Moyen-Pays. Pour cela, il s'agit de renforcer et d'améliorer l'offre de transports en commun par la densification du réseau de bus. Il s'agit également de faciliter l'intermodalité en proposant des solutions d'interconnexion entre l'usage des véhicules individuels et des transports en commun, via notamment : le renforcement de l'offre de parking relais, le développement de la continuité des réseaux de transport d'agglomérations ou bien l'optimisation des lignes classiques dans un rôle de rabattement. Il s'agit globalement de participer à l'amélioration de la qualité des transports en commun sur le territoire.

Objectif : augmenter la part modale en transport en commun de 3 points en 2032 par rapport à 2009 (référence EDGT 2009) et atteindre un parc roulant à 37% de bus électriques en 2026 et à 60% en véhicules très faibles émissions en 2032



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Mise en œuvre de la nouvelle DSP 2023-2032
- Développer les parkings relais
- Créer une ligne BHNS entre les Gares SNCF de Grasse et Mouans-Sartoux puis réarticuler les lignes de bus existantes en conséquence
- Préfigurer un Transport en Commun à haut niveau de service sur la liaison Peymeinade-Grasse
- Développer des systèmes d'information voyageurs dans les bus et en station
- Continuer d'approfondir les potentiels de développement du TCSP
- Liaison rapide centre-ville de Grasse à la gare SNCF - pôle multimodal
- Améliorer les liaisons entre les trois agglomérations et notamment grâce aux différents projets de TCSP
- Programmation pour une mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires et du matériel roulant
- Nouveau dépôt à haute valeur environnementale
- Ouverture de la Maison de la Mobilité
- Renforcement des contrôles (poids lourds, pollution, vitesse...)
- Mise à jour du Schéma d'Accessibilité des Transports en Commun
- Promouvoir les transports à la demande



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
550 t de CO2eq/an à partir de l'atteinte de l'objectif de part modale	-2 GWh/an à partir de l'atteinte de l'objectif de part modale	Réduction des PM10, PM2.5, NOx

ENJEUX :

<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG Direction Mobilités-Transports

Partenaires : PNR / Moventis / Les communes / CACPL

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> 16 ETP Régie Sillages 1 ETP Directeur ½ ETP Responsable Service + Chargé Mission Mobilité et conseil en mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> DSP : 113 millions sur 10 ans BHNS Grasse-Mouans : 73 millions d'euros 	Etat, Région, CD06, Communes CEREMA



INDICATEURS DE SUIVI

- Fréquentation TC (voy/hab)
- Classement motorisation
- Consommation d'énergie
- Nombre d'arrêts par habitant
- Fréquence lignes structurantes
- Pourcentage des dessertes TC en TCSP



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- Action Label CAE
- Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

Action n°13 : Aménager et faciliter les mobilités actives (marche à pieds, vélos...)



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les modes actifs représentaient 17% des déplacements tout motif (source : EMD 2009) et seulement 5% des déplacements domicile-travail (source : INSEE RP 2018). Si ces modes de déplacements ne sont pas compatibles avec tous les déplacements, notamment les longues distances, la marche et le vélo sont un levier important pour réduire l'impact climatique de la mobilité mais aussi pour améliorer la qualité de l'air. Près de la moitié des trajets domicile-travail d'habitants travaillant et résidant dans la même commune est effectuée en voiture particulière. Soit autant de trajets à convertir en modes actifs. Pour cela, les infrastructures doivent permettre une pratique de la marche et du vélo sécurisée et facilitée : réduction des vitesses dans les zones urbanisées, continuité des voies et des cheminements piétons, promotion du vélo à assistance électrique pour gommer les reliefs, stationnements vélos sécurisés. Pour faire en sorte que les piétons et les vélos se réapproprient le territoire, la qualité paysagère peut également être travaillée. Les modes actifs représentent pour les habitants une solution économique avec des nombreux cobénéfices pour la santé également.

Objectif : augmenter la part modale des modes actifs de 3 points en 2032 par rapport à 2009 (référence EDGT 2009)



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Continuer d'accompagner les communes par le conseil sur les thématiques modes actifs, espaces publics, stationnement, stratégie saisonnière
- Poursuivre le travail de renforcement et développement des traverses dont celle de la gare au centre de la ville de Grasse
- Généralisation de l'offre de stationnements vélos sécurisés (Boxyclette qui sont au nombre de 13 à ce jour sur le territoire CAPG), en poursuivant l'aménagement des stationnements vélos collectifs et individuels sécurisés «Boxyclettes »
- Service « La Bicyclette du Pays de Grasse » : composé d'une flotte de 76 VAE à louer pour 32€/mois, et d'un espace d'accueil "boutique La Bicyclette"
- Mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de la CAPG et Articulation avec les schémas cyclables d'autres collectivités : CD06, CACPL et CASA notamment (Cap Azur et communes)
- PPI cyclable (aménagements nouveaux et rénovation/reprise de voies existantes, stationnements, jalonnement d'intérêt communautaire, services aux usagers...) pour créer de réelles continuités cyclables, mutualiser les moyens et coordonner la réalisation des aménagements.
- Relier les pôles générateurs de déplacements aux centralités du territoire
- Développer l'offre de stationnement sécurisé et les bornes de réparation vélos
- Etudier l'intérêt de financer l'acquisition de vélos, de VAE et les services accompagnant la pratique du vélo (réparation, location, ...) et dans tous les cas poursuivre l'offre de location
- Connecter et faire la promotion des itinéraires cyclo-touristiques de l'Eurovéloroute n°8, la route des balcons d'azur mais également itinéraire VTT itinérants sur le territoire CAPG et les boucles cyclosporatives.
- Concertation avec les habitants sur les usages du vélo
- Développer une navette pour desservir le haut et le bas de la ville de Grasse



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air	
612 t de CO2eq/an à partir de l'atteinte de l'objectif de part modale	-2 GWh/an à partir de l'atteinte de l'objectif de part modale	Réduction des PM10, PM2.5, NOx	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air
		<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG Direction Mobilités-Transports

Partenaires : CD06 et commune

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> 1 ETP Technicien Mobilités actives ½ ETP Responsable Service Mobilités Chargé mission mobilités 	0,5 à 1 million d'euros par an	Etat, Région, CD06, communes



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la part modale piéton et cycliste
- Nombre d'accompagnements à destination des communes
- Nombre de traverses développées
- Nombre de places de stationnement sécurisées
- Evolution du nombre de km de pistes cyclables
- Nombre de vélos communaux à disposition
- Nombres de bornes de réparations
- Nombre de promotions sur l'Eurovéloroute n°8
- Nombre de temps de concertation avec les habitants
- Nombre de navettes entre le haut et le bas de la ville de Grasse



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

Axe 2. Atténuer le changement climatique

2.3 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Action n°14 : Aménager le stationnement facilitant le report modal



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les politiques de stationnement jouent un rôle important dans la promotion de la mobilité durable en encourageant l'utilisation de modes de transport plus durables, en réduisant la congestion et la pollution, et en promouvant une utilisation plus efficace de l'espace urbain. Le stationnement est très variable selon les communes de la CAPG : l'offre étant relativement complète dans le Bas et Moyen-Pays, elle est plus restreinte dans le Haut-Pays. Grâce au Plan de Déplacements Urbains et aux enquêtes de stationnement réalisées sur le territoire, les pratiques d'usages de l'ensemble de l'offre de stationnement sont connues. Il s'agit maintenant de proposer une offre qui promeut l'usage des modes actifs, des transports en commun et du covoiturage puis de suivre l'impact de ces politiques de stationnement.

Objectif : réduire la part modale des véhicules thermiques dans les centres-villes des communes



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Engager une réflexion sur l'étendue du stationnement non réglementé aux zones désormais bien desservies par les TC/Modes doux.
- Mobiliser les communes pour une action coordonnée sur le contrôle du développement des places de stationnement pour passer dans une logique de rationalisation de l'offre sur voirie mais également la création de zones réglementées.
- Lancement d'une étude sur la signalétique stationnement patrimoniale et touristique en période estivale- Intégration du stationnement (réglementation, disponibilité, prix) dans le « Compagnon de Mobilité » (partiellement fait)
- Création de parcs relais et aires de covoiturage



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air		
2,5 t de CO2eq en valorisant différemment 20 places de stationnement	9 MWh /an en valorisant différemment 20 places de stationnement	Réduction des PM10, PM2.5, NOx		
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG Direction Mobilités-Transports

Partenaires : Communes

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,2 ETP Directeur + responsable mobilité		ADEME : « Accompagner les collectivités dans la planification territoriale pour initier ou approfondir des politiques d'aménagement et de mobilités »



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombres de zones réglementées créées
- Evolution du nombre de stationnements total

Indicateur Label CAE :

- 42 - Nombre de places de stationnement public pour les voitures par habitant (nb/hab)
- 45 - Nombre de places de stationnement vélo, hors pince-roues (nb / 100 habitants)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ Plan de Déplacements Urbains

Axe 2. Atténuer le changement climatique

2.3 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Action n°15 : Développer et promouvoir les plans de mobilité et le covoiturage sur l'ensemble du territoire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le covoiturage est une solution prometteuse pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques. En effet, en optimisant les trajets réalisés en véhicules thermiques, le covoiturage peut contribuer largement à réduire la pollution (GES et qualité de l'air) et réduire la consommation d'énergie. C'est également une solution pour réduire la congestion, réaliser des économies d'argent, favoriser les interactions sociales. L'Enquête Ménages Déplacements 2009 des Alpes-Maritimes indiquait un taux d'occupation de 1.33 personne par véhicule. Or, il s'agirait de tendre vers un taux d'occupation de 2 personnes par véhicule d'après les exercices de prospective de l'ADEME à l'horizon 2050. Aussi, le développement de l'offre de covoiturage et sa promotion est un levier important pour un territoire tel que la CAPG où l'habitat est dispersé et la topographie accidentée. Pour cela, il s'agit de structurer l'offre de covoiturage et de la promouvoir : le dispositif Klaxit est déjà mis en place à la CAPG. Il s'agit désormais d'inciter les utilisateurs. La mobilisation et l'accompagnement des entreprises doit également permettre de travailler sur des solutions permettant le changement de comportement en matière de mobilité.

Objectif : augmenter de plus +5% en 2040 le taux d'occupation par rapport à 2009 (référence EDGT 2009)



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Mobiliser et accompagner les entreprises dans le cadre des PDME – PDMIE pour faire changer les comportements en matière de mobilité
- Développer et promouvoir le covoiturage
- Promouvoir les transports à la demande (en lien avec l'action n°14)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
918 t CO ₂ eq/an à partir de l'atteinte de l'objectif de part modale	-3 GWh/an à partir de l'atteinte de l'objectif de part modale		Réduction des PM ₁₀ , PM _{2.5} , NO _x	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG Direction Mobilités-Transports

Partenaires : CAPG Deveco (mobilisation des entreprises), Klaxit, entreprises, CCI

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP Responsable service Mobilités + Chargé de missions mobilité et Conseil en mobilité	200 000 euros par an	Etat fond vert : « Développer le covoiturage sur son territoire »



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du covoiturage
- Nombre d'entreprises mobilisées
- Nombre d'autopartages pratiqués
- Nombre de transports à la demande



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

Axe 2. Atténuer le changement climatique

2.3 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Action n°16 : Favoriser le développement de l'usage des véhicules électriques



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie du territoire et l'un des secteurs dont les consommations continuent de progresser alors que la population diminue. Il représente à lui seul 58% des émissions de GES de la CAPG. Le parc de véhicules est presque exclusivement constitué de véhicules à moteurs thermiques : 98% des voitures particulières, 99% de VUL, 100% de poids lourds et de transports en commun. Les ventes véhicules à motorisations alternatives (électrique, gaz, hybride) connaissent une progression ces dernières années, mais ces véhicules ne représentent en 2018 que quelques pourcents sur l'ensemble du parc. Ainsi, la diversification des modes de motorisation est essentielle pour répondre aux enjeux environnementaux actuels, et cela nécessite une réflexion approfondie sur les différentes options de mobilité décarbonée disponibles en fonction des usages et des contextes. Afin d'apporter les infrastructures nécessaires au développement des véhicules électriques à batterie, le Pôle Métropolitain dont la CAPG fait partie déploie le réseau WiiiZ : 140 nouvelles bornes vont être installées d'ici 2026 sur cinq agglomérations.

Objectif : atteindre 10% du parc de véhicules particuliers en électrique d'ici 2030 sur la CAPG



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Continuer à développer les bornes IRVE et infrastructures de recharge (notamment via les bornes WiiiZ)
- Avoir sur le territoire le déploiement des garages compétents pour faciliter la réparation de e-véhicules
- Elaborer un schéma directeur d'installations de recharge de véhicules électriques (SDIRVE)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
- 15 kTCO ₂ e à partir de l'atteinte de l'objectif de 10% du parc de VE	- 60 GWh à partir de l'atteinte de l'objectif de 10% du parc de VE		Réduction des NOx	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	✓ Production EnR&R	☐ Séquestration CO ₂
	☐ Préservation santé et biodiversité	☐ Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG Direction Mobilités-Transports + Ouest 06

Partenaires : CACPL, CASA, CCAA, ECAA

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,5 ETP responsable service Mobilités + Techniciens modes actifs et assistante Direction	150 à 200 000 euros d'investissements par an 50 000 à 60 000 euros fonctionnement par an	Etat



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de l'utilisation de véhicules électriques
- Evolution des parts modales
- Nombre de bornes IRVE et d'infrastructures de recharge
- Evolution du nombre de garages compétents



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

Axe 2. Atténuer le changement climatique

2.3 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Action n°17 : Renforcer la sensibilisation à l'écomobilité



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

L'accompagnement au changement passe nécessairement par une étape d'information et de communication des dispositifs existants. La promotion de l'écomobilité doit permettre aux usagers d'avoir connaissance des dispositifs mis en œuvre pour encourager des modes de transport plus respectueux de l'environnement et réduire l'impact des déplacements sur le climat et l'environnement.

Objectif : communiquer régulièrement sur les dispositifs existants



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Promouvoir l'écomobilité dans les écoles
- Poursuivre les manifestations dédiées à l'écomobilité
- Communication régulière sur les moyens existants via le site web, les réseaux sociaux et des campagnes d'affichage
- Poursuivre le soutien à la pratique du covoiturage klaxit
- Ouverture de la Maison de la Mobilité
- Affiner les parts modales (future EMD Sept 2022)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
60 t de CO ₂ eq	200 MWh		Réduction des PM ₁₀ , PM _{2.5} , NO _x	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG Direction Mobilités-Transports

Partenaires : Klaxit, CAPG service Environnement, ADEME, AtmoSud, ARS, Etablissements scolaires.

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,5 ETP Responsable service Mobilités + chargé de mission mobilité et Conseil en Mobilité	Temps humains et un peu de communication	



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de promotions à l'écomobilité dans les écoles
- Nombre de manifestations sur l'écomobilité
- Nombre de communications sur les moyens existants

Indicateur Label CAE :

- Indicateur 35 à 37 – Différentes parts modales
- 46 - Fréquentation des TC (voyages/hab)
- 49.c - Budget actions communication/sensibilisation climat-air-énergie (euros)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ PDU

2.4 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Action n°18 : Organiser le suivi et l'information du bilan des polluants atmosphériques



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La qualité de l'air constitue aujourd'hui un enjeu sanitaire majeur. Une partie du territoire de la CAPG est inclus dans le périmètre du PPA des Alpes-Maritimes (9 communes). De ce fait, le PCAET doit être compatible avec le plan d'actions et les objectifs de ce PPA en terme de qualité de l'air. Pour rappel, le PPA 2025 se fixe pour objectif l'atteinte des valeurs limites réglementaires des directives européennes et des objectifs de réduction des émissions du PREPA. Pour les PM10 et PM2,5, le PPA vise à respecter les valeurs guides de l'OMS (20 µg/m³ pour les PM10, 10 µg/m³ pour les PM2,5, en moyenne annuelle). Une nette amélioration de la qualité de l'air sur la zone du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes entre 2010 et 2019 a permis de diviser par quatre les populations exposées à un dépassement des valeurs limites. Afin de continuer dans cette dynamique, il y a un besoin fort d'entraîner collectivement les partenaires du territoire vers des objectifs plus ambitieux, des actions qu'ils portent ou prévoient de porter, et d'initier de nouvelles actions jusque-là sans porteur. Le plan d'actions du PCAET, de part ses autres mesures, va directement impacter les émissions de polluants atmosphériques : diminution des SO₂ et NO_x par électrification des procédés industriels, diminution des NO_x, PM10 et PM2.5 par le changement de motorisation des véhicules et le report modal, ou encore réduction des COVnM par l'évolution des constructions et rénovation des bâtiments résidentiels ou tertiaires. Le suivi et la diffusion des conséquences positives de ces actions doivent être réalisés afin de nourrir la motivation des acteurs et poursuivre cette belle dynamique.

Objectif : Poser un diagnostic précis sur les émissions et les concentrations de polluants pour les populations les plus concernées et apporter ainsi les éléments d'aide à la décision aux acteurs afin de renforcer leurs actions.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Déterminer le niveau d'exposition de la population la plus concernée
- Évaluer la contribution de ces activités par rapport aux autres sources
- Déterminer l'impact des activités connexes là où c'est nécessaire (trafic induit, poids lourds, activités de stockage ou autre)
- Accroître les échanges avec les acteurs pour une meilleure prise en compte de l'air dans leurs actions et affiner les données liées au secteur d'activité
- Sensibiliser les acteurs à la pollution de l'air et animer localement les actions « qualité de l'air » en s'appuyant sur la charte régionale pour accompagner, favoriser le changement des comportements
- Diffuser la connaissance et sensibiliser le public à la qualité de l'air (chauffage au bois, solvants, épandage, chaudières industrielles etc.)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable

ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : AtmoSud (données), CAPG (information)

Partenaires : DREAL, ARS, Communes

CALENDRIER :

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rapports d'études et de notes techniques
- Nombre de supports de sensibilisation/information déployés
- Evolution des polluants atmosphériques

Indicateur Label CAE :

- 49.b - Budget études/expertises MDE/ENR/qualité de l'air/adaptation au changement climatique (euros)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- PPA

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.1 (A) MÉNAGER ÉCOLOGIQUEMENT LE TERRITOIRE

Action n°19 : Animer une réflexion logistique à l'échelle du territoire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le transport de marchandises représenterait environ un tiers des consommations d'énergie en 2018. Afin d'avoir un impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits, depuis leur production jusqu'à leur gestion en fin de vie, il est nécessaire de repenser leur acheminement. La production locale doit être privilégiée pour favoriser les circuits courts. Pour ce faire, il est important de réfléchir à l'évolution de la logistique urbaine, de manière à réduire son impact en termes de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Pour cela, il s'agit d'animer une réflexion logistique à l'échelle du territoire avec un groupe d'acteurs concernés. Les sujets à aborder sont l'organisation de la livraison dans les centres-villes tout en les délestant du trafic PL, l'organisation de la circulation et le stationnement des PL, l'organisation des déplacements du dernier kilomètre (covoiturage, dépôt de livraison et véhicules propres) et la mutualisation des transports. Un engagement et des objectifs clairs de la part des acteurs pourront permettre de contribuer à la réduction des consommations et des émissions de GES et de polluants du secteur.

Objectif : stabiliser les distances parcourues par les marchandises et augmenter le taux de remplissage des véhicules de 75%, notamment en développant la logistique inversée. Favoriser le report modal vers le train (+3% vers le train).



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Avoir un groupe de travail pour favoriser les mutualisations entreprises/industriels
- Elaborer une charte logistique urbaine et durable
- Travailler sur un lieu dédié au stockage déporté à destination des commerçants du centre-ville de Grasse qui seraient livrés par la suite par des VL électriques
- Lancement d'un cahier des charges pour une Charte de la logistique avec les transporteurs :
 - Mieux connaître et organiser le stationnement pour réduire l'impact des livraisons
 - Mieux consolider les flux et développer les livraisons en mode doux
 - Mettre en œuvre des solutions d'optimisation pour des filières et cas spécifiques (INTERLUD)
- Equiper les parcs d'activités de bornes de recharge.
- Créer un site prototype multi-énergies



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
13 kt d'ici 2030	47 GWh d'ici 2030		Réduction des PM10, PM2.5, NOx	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG Direction Mobilités-Transports, ASL, CCI

Partenaires : SEM, CAPG, Communes, Région, Etat, DSP (MOA), Opérateurs privés, CCI, Représentant transporteurs, FNTR, FNTV, TLF, Chambre des métiers, CD 06, SEML Green Energy, GRDE, CASA et CACPL

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,5 ETP Directeur + responsable service Mobilité + Chargé de mission Mobilité et Conseil en Mobilité	Elaboration Charte : 150 000 euros environ Actions : à voir car très coûteux	Etat, Région ADEME : « Soutenir l'émergence et l'expérimentation de solutions durables et responsables en faveur d'une logistique bas carbone » CEREMA



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombres de livraisons en VL électriques
- Nombre de livraisons en mode doux
- Nombre de trajets en contre-flux mutualisés entre transporteurs



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025, PAT

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.1 (A) MÉNAGER ÉCOLOGIQUEMENT LE TERRITOIRE

Action n°20 : Favoriser la nature en ville



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Favoriser la nature en ville et désimpermeabiliser les surfaces urbaines contribuent à rendre les villes plus agréables et plus résilientes. La désimpermeabilisation permet de réduire l'effet d'îlots de chaleur et aide à la protection contre les inondations en permettant à l'eau de s'infiltrer dans le sol et en augmentant sa capacité à absorber l'eau. La nature en ville favorise la biodiversité en offrant un habitat pour la faune et la flore locales et participe à améliorer la qualité de l'air grâce à une végétation qui peut aider à réduire la pollution de l'air en filtrant les polluants atmosphériques. De plus, la végétation peut aider à réduire le bruit urbain en absorbant le son.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Poursuivre les démarches de labellisation refuge LPO
- Labellisation refuges LPO du siège de l'Agglo
- Multiplier la présence de nichoirs sur le territoire
- Promouvoir des projets de désimpermeabilisation (jardin de pluie, noues paysagères...) et la déconnexion des eaux de pluies dans les opérations d'aménagement
- Continuer le développement du projet d'un jardin de pluie sur le parking de la Gare SNCF à Grasse
- Appliquer la modification faite du PLU de la Ville de Grasse pour intégrer un volet « Protection de la nature en ville »
- Promouvoir la renaturation
- Favoriser la mise en place de jardins partagés
- Poursuivre la sensibilisation aux abeilles avec la mise à disposition d'une ruche connectée dans les établissements scolaires
- Poursuivre les formations à la restauration des restanques auprès des particuliers



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
115 t de CO ₂ eq	415 MWh		Non quantifiable	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	✓ Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG – Chargé de mission biodiversité

Partenaires : Ville de Grasse, LPO, CEN PACA, établissements scolaires, Communes

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Service environnement CAPG Associations	1,5 M d'euros projet « jardin de pluie » sur le secteur de la gare Etude nichoirs: 26K€ 2000€/jardin partagé MAD ruche 2300€/an Formation restauration restanques 1800€/an	Fonds Vert CNTD (Région) Agence de l'Eau



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets de désimperméabilisation
- Nombre de construction incluant des critères de biodiversité
- Nombre de projets de renaturation



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ PLU

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Action n°21 : Favoriser et organiser la valorisation énergétique des biodéchets



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La CAPG vient d'adopter son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2023-2028, qui vise à réduire la quantité de déchets produits et collectés, de 25% d'ici 2030 (-206 kg/hab.an pour passer de 831 à 625 kg/hab.an). La gestion de proximité des biodéchets est l'un des 3 axes d'actions du PLPDMA pour les 6 prochaines années.

Le diagnostic du PCAET a identifié qu'aucune installation de méthanisation n'est développée sur le territoire, tandis qu'il existe un potentiel de développement de 26 GWh de biodéchets valorisables en bio-méthane. Ces biodéchets ménagers organiques sont issus des déchets ménagers (gérés par la CAPG dans le cadre de sa compétence déchets), des déchets «verts» issus de l'entretien des espaces verts (privés et publics), des déchets organiques alimentaires des restaurations collectives et restaurateurs, des activités agricoles etc..

Le 14/03/23, une convention engageant PRODAROM (syndicat national des acteurs de la filière aromatique des plantes à parfum), GREEN Energy06 (la SEM EnR du CD06), la CCI Nice Côte d'Azur et GRDF visait à la valorisation des déchets des entreprises du bassin grassois de l'industrie de la parfumerie par méthanisation, par des actions de sensibilisation/communication à l'attention des acteurs de la filière. Suite à cette convention, trois études de faisabilité vont être engagées.



MESURES OPÉRATIONNELLES

Dans le cadre de la convention PRODAROM :

- Une étude technico-économique de méthanisation afin d'identifier le potentiel et les moyens de développer une unité de méthanisation à partir des déchets de l'industrie du parfum
- Une étude relative à l'autoconsommation collective du gaz produit
- Une étude sur le procédé de Gazéification Hydrothermale (GHT) des résidus de méthanisation

À l'échelle du territoire :

- Accompagner les agriculteurs dans le traitement de leurs déchets agricoles, et l'organisation d'une collecte mutualisée des biodéchets entre les différents acteurs privés (agriculteurs et restaurations collectives). Possibilité de créer et aménager des plateformes de compostage à la ferme. Action à engager en lien avec le PLPDMA
- Mettre en place une récupération systématique des déchets verts/organiques à l'échelle des collectivités locales chez les particuliers.
- Réaliser une veille réglementaire pour identifier les évolutions concernant le traitement des déchets
- En partenariat avec GRDF, la CCI06, la Chambre d'Agriculture 06, réaliser une étude sur les gisements et les exutoires des déchets afin d'identifier les déchets valorisables sur le territoire (restauration, parfumerie, déchets verts, biodéchets, boues de STEP, etc.), le potentiel de développement d'unités de méthanisation, de déploiement de l'autoconsommation collective de biogaz, de l'achat directement au producteur.

Cette étude doit permettre de :

- Identifier un projet pilote à réaliser durant la durée du PCAET sur le territoire, en partenariat avec GREEN Energy06,
- Organiser des actions d'information / sensibilisation sur la valorisation énergétique du biogaz auprès des acteurs identifiés



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air		
6.3 kt de CO ₂ eq/an	26 GWh/an	Réduction des NH ₃		
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : GrDF, Chambre d'Agriculture 06, CCI06, Green ENERGY06, PNR Préalpes Azur, Service collecte de la CAPG, Associations, Collectivités, PRODAROM, Banque des Territoires, Département, Restauration privée et publique, Collectivités, Grandes Surfaces Alimentaires, Restaurateurs, Citoyens (participation citoyenne, UNIVALOM, régie agricole, MEAD)

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission PCAET CAPG Pilote de la convention PRODAROM Une équipe fixe à chaque collectivité locale dépendant de la CAPG (3 personnes par équipe) 10 personnes basées dans un site de récupération possédé par la CAPG 	<ul style="list-style-type: none"> Convention PRODAROM : NC Etude de potentiel méthanisation : 80 k€HT Projet méthanisation pilote : à déterminer <ul style="list-style-type: none"> Action de sensibilisation/communication Equipe fixe et site de récupération : NC 	<p>ADEME : Appel à projet : Réalisation d'installations de méthanisation ; Subvention : Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation</p>



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du tonnage de déchets valorisés
- Quantité de production de biogaz (MWh)
- Avancement de la convention PRODAROM
- Nombre d'agriculteurs accompagnés
- Etapes de réalisation de l'étude de potentiel méthanisation et de ses actions dérivées

Indicateur Label CAE :

- 7 - Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (%)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- Convention PRODAROM
- PLPDMA

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.2 DÉVELOPPER LES ENR&R LOCALES

Action n°22 : Valoriser et optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'eau et d'assainissement



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les systèmes d'assainissement sont des infrastructures essentielles pour la gestion des eaux usées, mais ils peuvent également produire de l'énergie :

- Les eaux usées contiennent des matières organiques qui peuvent être converties en biogaz par digestion anaérobie. Par substitution au gaz naturel, l'utilisation du biogaz produit par les systèmes d'assainissement est un levier contribuant à réduire les émissions de GES.
- L'optimisation du potentiel énergétique des systèmes d'assainissement peut également conduire à des économies importantes sur les coûts énergétiques des opérations d'assainissement.
- Il peut contribuer à la résilience des infrastructures de gestion des eaux usées en produisant de l'énergie localement et en rendant les systèmes d'assainissement moins dépendants des réseaux énergétiques centraux.

Concernant les systèmes d'eau potable (prélèvement dans le milieu naturel, traitement, distribution), ils génèrent une consommation d'énergie électrique pouvant aller jusqu'à 90% des coûts complets des moteurs installés sur leur durée de vie. De fort enjeux d'économies d'énergie sont relatifs à ces systèmes pour lesquels d'importantes améliorations techniques sont donc possibles.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Définir les lignes directrices en matière de climat d'air et d'énergie de la politique de l'assainissement de la CAPG
- Piloter annuellement la remontée d'indicateurs environnementaux et énergétiques (CAPG, DSP, Régie, SEML) qui donnent une vision globale sur la situation de la ressource en eau
- Harmonisation de la politique assainissement des 4 communes de la DSP 2027
- Lancer une étude commune DSP, Régie, SEM pour évaluer les potentiels de récupération de chaleur (STEP et collecteurs) et pour évaluer les potentiels de valorisation des boues actuellement dirigées vers Tarascon
- Etudier l'intérêt d'engager une démarche type ISO 14 001 ou ISO 50 001 des activités eau et assainissement de la CAPG
- A l'échelle de la CAPG :
 - étude pour évaluer les potentiels de récupération de chaleur (collecteurs et STEP)
 - Actions pour satisfaire le décret tertiaire
 - étude pour évaluer le potentiel de production de biogaz
 - installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les STEP
- Etude pour faire fonctionner la serre de séchage toute l'année (Belletrud)
- Etude pour la mise en place d'un nouveau sécheur de boues
- Suivi et optimisation des équipements de production et distribution d'eau potable



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air		
Pas quantifiable	Pas quantifiable	Pas quantifiable		
ENJEUX	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG, RECB

Partenaires : SEML Mouans-Sartoux

CALENDRIER :

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
CAPG SUEZ BELLETRUD Tous les partenaires	Norme ISO pour les activités eau et assainissement : Etude d'intérêt 15 k€ Etude récupération chaleur fatale : 30 k€ Valorisation des boues, biogaz : 2 études de préféabilité gratuites puis étude payante : 50 k€ PV : Etude de faisabilité : 15 k€ Etude serre de séchage : 15 k€ Etude sécheur de boues : 15 k€	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ADEME Département des Alpes-Maritimes CEREMA GRTGaz pour les études gratuites de préféabilité



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution des indicateurs environnementaux et énergétiques
- Potentiels de valorisation de chaleur
- Potentiels de valorisation de boues
- Evolution de l'installation de panneaux PV



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- Action Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.2 DÉVELOPPER LES ENR&R LOCALES

Action n°23 : Favoriser la création de réseaux de chaleur



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les besoins de chaleur pour les usages de chauffage ou d'eau chaude sanitaire pourraient largement être couverts par des moyens de production d'énergie renouvelable. Or, une partie de ces besoins sont encore assurés par le réseau de gaz naturel et des produits pétroliers. Aussi, sur des zones denses comme les zones urbaines, le développement de projets de chaleur et de récupération pourrait permettre d'assurer les besoins par des sources de production de chaleur renouvelable ou de récupération. D'après les observatoires des réseaux (SNCU et FEDENE), le potentiel de raccordement s'élève à 146 GWh pour des besoins de chaleur en résidentiel et en tertiaire. Ces réseaux sont également une opportunité pour créer des réseaux de rafraîchissement.

Objectif : pour augmenter de 10% le taux de production d'énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire d'ici 2032 (par rapport à 2018), il s'agit de lancer des études de faisabilité pour des réseaux de chaleur et de rafraîchissement et de promouvoir l'installation de pompes à chaleur.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Etude de faisabilité pour la commune d'Auribeau-sur-Siagne (BE mandaté par la CAPG)
- Etude d'opportunité pour le secteur quartier Gare de Grasse (avec Engie)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
1900 t de CO2eq en cas de développement à hauteur de 10% du potentiel	14,6 GWh en cas de développement à hauteur de 10% du potentiel		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG, Collectivités

Partenaires : Bureau d'études, ADEME

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
		Fond Chaleur ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la mise en place de réseaux de chaleur
- Indicateur Label CAE :
- 22 - Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) des réseaux de chaleur sur le territoire (en %)
 - 23 - Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R (en %)
 - 24.a - Production de chaleur/froid renouvelable (MWh)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.2 DÉVELOPPER LES ENR&R LOCALES

Action n°24 : Préserver une production hydroélectrique en cohérence avec la protection de la vie aquatique



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

L'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable importante, qui peut jouer un rôle clé dans la transition vers une économie bas-carbone. Sur le territoire, sept installations de petite hydroélectricité sont recensées, produisant 71 GWh/an en 2018. Ces installations pourraient être rénovées afin d'augmenter leurs capacités de production. Des équipements d'ouvrage existants mais délaissés ainsi que les installations sur les réseaux d'eau pourraient également ajouter des capacités supplémentaires de production d'électricité. Enfin, d'autres tronçons seraient potentiellement mobilisables. Dans tous les cas, ces projets doivent être étudiés au cas par cas, pour éviter d'avoir des impacts négatifs sur la vie aquatique, qui sont essentiels pour maintenir l'équilibre écologique des écosystèmes aquatiques.

Objectif : maintenir la production d'hydroélectricité du territoire par rapport à 2018



MESURES OPÉRATIONNELLES

Développer le potentiel supplémentaire :

- Evaluer le potentiel de turbinage de l'eau dans les réseaux pour produire de l'électricité
- Canal de Belletrud : étude de potentiels turbinage sur l'ensemble du territoire de la CAPG
- Installation et mise en service de turbines hydroélectriques (à hauteur de 5% du potentiel)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Non quantifiable	Non quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : SIEF
SUEZ
SEML Eaux de Mouans
Green06
EDF

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
	<p>Etude de potentiel hydroélectrique sur le territoire : 15 k€</p> <p>Etude d'impact des sécheresses sur le productible : 7 k€</p>	<p>Aide ADEME</p> <p>Aide Banque des territoires</p> <p>Agence de l'Eau</p> <p>Département des Alpes Maritimes</p>



INDICATEURS DE SUIVI

- Potentiel de production d'énergie électrique hydraulique
- Indicateur Label CAE :
- 25.a - Production d'électricité renouvelable (MWh)
 - 25.b - Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Actions Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.2 DÉVELOPPER LES ENR&R LOCALES

Action n°25 : Sensibiliser et communiquer sur la production d'électricité issue du photovoltaïque



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Afin de massifier la production d'énergie renouvelable, la création de communautés énergétiques est un levier de mobilisation large pour développer les énergies renouvelables (EnR). A travers des initiatives d'implication citoyenne, il s'agit de garantir au territoire et à ses habitants une sécurité d'approvisionnement, une réappropriation de la production énergétique, des retombées économiques locales et le renforcement du lien social.

Objectif : lancer une campagne de communication sur la création d'un club d'utilisateurs d'EnR. Sensibiliser pour permettre de développer 0,5% du potentiel en toiture de la CAPG à travers les logements de particuliers.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Créer un club d'utilisateurs des énergies renouvelables
- Continuer d'accompagner les communes dans leurs stratégies de sobriété et d'efficacité énergétiques de leur éclairage public
- Définir un interlocuteur CAPG pour accompagner les communes
- Installer des panneaux d'information sur les sites de production photovoltaïque permettant de connaître la production énergétique de l'installation
- Créer des contenus permettant la communication sur les réseaux sociaux, les sites internet des communes, la presse locale, les bulletins municipaux ou newsletter. Ces contenus pourront contenir des informations de développement local de la filière photovoltaïque comme les projets locaux ou la production locale.
- Créer un réseau d'échange avec les acteurs locaux, notamment la PEP2A.
- Développer la formation de la filière professionnelle propre aux énergies renouvelables et plus spécifiquement celle du photovoltaïque.



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
125 tCO2eq / an	0.9 GWh / an		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires :

- *Grand public* : comités de quartier, conseils municipaux
- *Privé* : PEP2A, investissement citoyens énergies partagées
- Education Nationale, SICTIAM, Collectivités, SEM Green Energy 06

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services CAPG		Tarif d'achat réglementé Région : Installer du photovoltaïque raccordé réseau ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sensibilisation sur le sujet des EnR
 - Nombre de communes accompagnées
 - Nombre de professionnels sur le territoire
- Indicateur Label CAE :
- 25.a - Production d'électricité renouvelable (MWh)
 - 26 - Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.2 DÉVELOPPER LES ENR&R LOCALES

Action n°26 : Optimiser le développement de l'énergie solaire sur le territoire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Près de 11 GWh ont été produits sur la CAPG en 2018 grâce aux installations de photovoltaïques. Quelques projets d'envergure sont également en cours et devraient contribuer à la production d'électricité renouvelable du territoire (projet d'Andon avec trois grandes centrales PV de 51 MWc, projet de Saint-Auban avec une centrale PV au sol de 11 MWc, projet de Séranon de 13,65 MWc au sol et projet de Valderoure de 16MWc au sol).

Avec près de 3,3 millions de mètres carrés de toiture et 272 400 m² de parking, il existe un potentiel important. Quelques friches pré-identifiées seraient également propices à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Des études pour affiner ce potentiel et identifier les projets les plus pertinents doivent être menées.

Objectif : Augmenter de 234 GWh la production d'électricité par le photovoltaïque d'ici 2030.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Etudier, avec le Syndicat des Eaux du Foulon, la possibilité de mettre en place un projet de photovoltaïque sur l'Usine de la Foux
- Accompagner les communes notamment sur les évolutions de la loi d'accélération des EnR
- Réaliser des études de potentiels
- Réaliser des études de faisabilité sur les friches du territoire
- Mettre en place un groupe de réflexion à propos d'une éventuelle obligation de solarisation dans les PLU des communes
- Développer l'autoconsommation individuelle et collective
- Solariser les parkings de plus de 1500m² en lien avec la loi d'accélération des énergies renouvelables
- Solariser les toitures des bâtiments non résidentiels de plus de 500m² en lien avec la loi d'accélération des énergies renouvelables



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
5,5 kt CO ₂ eq /an jusqu'en 2030	+33 GWh/an jusqu'en 2030	Non quantifiable

ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : Collectivités, Résidentiel, Industrie tertiaire

Partenaires : SEM Green Energy 06, SICTIAM, PEP 2A, ENEDIS, EDF, ADEME

Calendrier



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
		<p>Banque des Territoires : Accompagner le développement de projets citoyens d'énergie renouvelable (ENRCIT)</p> <p>Région : Installer du photovoltaïque raccordé réseau</p>



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la production d'électricité par du PV
- M² de photovoltaïque et capteurs solaires installés
- Baisse de la consommation d'électricité importée sur le territoire
- Nombre d'entreprises d'installation de PV sur le territoire

Indicateur Label CAE :

- 25.a - Production d'électricité renouvelable (MWh)
- 25.b - Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)
- 26 - Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

✓ NA

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.2 DÉVELOPPER LES ENR&R LOCALES

Action n°27 : Structurer la planification et la programmation énergétique territoriale



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

En 2018, le territoire de la CAPG produisait grâce aux installations d'énergies renouvelables du territoire 8% de sa consommation énergétique et 13% de sa consommation d'électricité. Le PCAET prévoit une production 4 fois supérieure d'ici 2030 pour atteindre 32% d'EnR (et viser les 65% en 2050), notamment du fait du développement massif des installations photovoltaïques.

Pour accélérer l'installation de ces systèmes de production EnR, un approfondissement des potentiels de développement en lien avec les acteurs locaux, notamment la SEM Green Energy 06, permettra d'identifier les projets à mettre en œuvre en priorité. Cette démarche s'appuiera sur l'identification des Zones d'Accélération EnR, que les communes ont à faire remonter auprès des services de l'Etat pour la fin 2023, sera coordonnée par la CAPG et menée de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de l'énergie (PNR, communes, syndicats, SEM Green Energy 06, Enedis, GrDF, Département, opérateurs, PEP2A, etc.).



MESURES OPÉRATIONNELLES

Pôle Métropolitain :

- Coordination des objectifs et de la stratégie de chaque EPCI du Pôle Métropolitain et des acteurs de l'énergie
- Pilotage, suivi

CAPG (en partenariat avec la SEM Energy 06)

- Elaboration d'un Schéma Directeur des Energies : potentiels EnR&R sectoriels, programmation, suivi
- Schéma directeur des RCU/F, énergies de récupération

Communes :

- Identification et validation des Zones d'Accélération EnR à la maille cadastrale en s'appuyant sur le PCAET et le géoportail EnR mis à disposition par l'IGN



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air		
Non quantifiable	31GWh/an	Non quantifiable		
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maîtres d'ouvrages :

- Pôle Métropolitain (pour l'échelle Ouest 06)
- CAPG, pour l'échelle intercommunale
- Les communes, pour l'échelle cadastrale

Partenaires : PNR, Enedis, GrDF, SEM Green Energy 06, Département, ADEME, Etat, Région Sud, opérateurs, structures citoyennes

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pôle Métropolitain</u> : 1 chargé.e de mission EnR&R • <u>CAPG</u> : Responsable Service Energie • <u>Commune</u> : Chargé.e de mission Transition Energétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un SDE EnR pour la CAPG : 60 k€HT • Elaboration d'un SD Réseau de Chaleur pour la CAPG : 60 k€HT 	<ul style="list-style-type: none"> • Région Sud, • Conseil Département 06 • ADEME Régional



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur Label CAE :

- 24.a - Production de chaleur/froid renouvelable (MWh)
- 25.a - Production d'électricité renouvelable (MWh)
- 27 - Mix énergétique proposé par les régies et SEM fournisseur d'électricité (%)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.3 RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET PROFESSIONNELS

Action n°28 : Structurer le recyclage des déchets de chantier, du bâtiment et des artisans



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le recyclage des déchets de chantier, du bâtiment et des artisans présente de nombreux avantages économiques et environnementaux. La revalorisation des déchets de chantier dans les bâtiments peut permettre de générer des revenus pour l'entreprise de collecte et de limiter les coûts pour la maîtrise d'ouvrage du bâtiment. Sur le plan environnemental, le recyclage des déchets de construction peut contribuer à réduire l'empreinte du secteur de la construction en réduisant la consommation de matières premières et en limitant les émissions de gaz à effet de serre associées à la production de nouveaux matériaux. Enfin, il s'agit de lutter contre la prolifération des décharges sauvages.

Objectif : Valoriser 5 m³ /an de béton sur les chantiers communaux



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Mettre en place un système d'alerte associant les habitants contre les décharges sauvages
- Favoriser le réemploi de matériaux sur les chantiers (diminution GES transport matière)
- Structurer le recyclage des déchets de chantiers du bâtiment et des artisans
- Valoriser le retour d'expérience sur le projet piscine Altitude 500 : optimisation de la valorisation des déchets d'activité, favoriser le tri à la source, dimensionnement adéquat des locaux à déchets, garantir l'hygiène des locaux à déchets, optimiser les circuits de déchets d'activité
- Faire preuve d'exemplarité sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service
- Sensibiliser les entreprises à la réduction des déchets et favoriser la mise en place de mesures dans les cahiers des clauses techniques particulières



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
325 kg de CO ₂ eq/an	2,5 MWh/an		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input checked="" type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : SMED, UNIVALOM, Acteurs Privés

Partenaires : EPCI, Communes, Syndicats du BTP, CMA, CCI

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,05 ETP	6 000€	<p>ADEME : « Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets »</p> <p>CEREMA : « Développer et mettre en œuvre une économie circulaire des matériaux du BTP »</p> <p>Région</p>



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du recyclage de déchets chantier, bâtiment et artisans

Indicateur Label CAE :

- 6.a - Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ PLPDMA
- ✓ Action Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques

3.3 RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET PROFESSIONNELS

Action n°29 : Promouvoir le compostage individuel / de quartier



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le compostage individuel et collectif présente de nombreux avantages aussi bien environnementaux qu'économiques. En effet, les déchets organiques représentent une importante part des déchets ménagers. Leur compostage permet de réduire considérablement la quantité de déchets envoyés en décharge, réduisant de ce fait les coûts de gestion des déchets. Le compostage est également un moyen d'obtenir un engrais naturel de haute qualité qui peut être utilisé pour fertiliser les jardins, les parcs et les espaces verts. Le compostage individuel et collectif peut être encouragé par la mise en place de programmes de sensibilisation, de formation, de subventions et de mise à disposition des bacs de compostage partagés pour les particuliers et les communautés.

Dans le cadre de la gestion des espaces verts, la Ville de Grasse a mis en place un service de broyage des résidus de jardin.

Objectif : distribuer environ 9130 composteurs individuels et mettre en place 150 sites de compostage partagé d'ici la fin du PLPDMA



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Mise en place des formations compostage
- Distribution de composteurs individuels
- Mise en place de sites de compostage partagé
- Mise en place de composteurs autonomes dans les écoles
- Réintroduction du compost dans le circuit EV de la Ville de Grasse
- Distribuer des composteurs individuels : 9130 en 3 ans
- Multiplier les sites de compostages collectifs : 150 en 3 ans
- Adapter la mise en place de sites de compostages dans les secteurs problématiques comme le centre ville



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air		
39 t CO2eq/an à l'atteinte de l'objectif	Non quantifiable	Non quantifiable		
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input checked="" type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Communes, Associations, Référents quartiers

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Service CAPG	400 000€ prévu dans le cadre du PLPDMA 5700€/an formations compostage/lombricompostage	ADEME : Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets Région



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de composteurs distribués
- Nombre de sites de compostage
- Tonnages OM détournés

Indicateur Label CAE :

- 6.c - Production de déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (kg/hab)
- 7 - Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (%)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action en référence à une autre stratégie : PLPDMA
- ✓ Action Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.3 RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET PROFESSIONNELS

Action n°30 : Mutualiser les solutions déchets pour les petites entreprises



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les petites entreprises ont souvent des ressources limitées pour gérer leurs déchets, notamment en termes de personnel, d'espace et de budget. En mutualisant les solutions de gestion des déchets, les petites entreprises peuvent bénéficier d'une gestion plus efficace et moins coûteuse des déchets. La mutualisation peut également permettre de réduire les coûts de collecte et de traitement des déchets. En partageant les coûts avec d'autres entreprises, les petites entreprises peuvent bénéficier de tarifs plus avantageux pour la collecte et le traitement des déchets. Par ailleurs, il s'agit pour ces entreprises de contribuer à réduire leur impact environnemental des déchets générés par leurs activités. En s'associant, les entreprises peuvent trouver des solutions de gestion des déchets et favoriser la coopération entre les entreprises et renforcer le tissu économique local. En travaillant ensemble pour gérer leurs déchets, les petites entreprises peuvent renforcer leurs relations professionnelles et collaborer sur d'autres projets.

Objectif : organiser 2 rencontres par an du réseau d'échange sur la thématique des déchets d'activités économiques, accompagner la labellisation d'un parc d'activité (Label Parc +)



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Mettre en place un dépôt annexe à la déchetterie pour permettre un tri des objets facilement réutilisables
- Créer un site web pour permettre aux PME de lister leurs déchets afin de donner de la visibilité pour permettre une possible réutilisation
- Mettre en place une filière de réparation et remise sur le marché
- Recycler les pièces taillées (ressourcerie / brocantes) et les matières premières
- Ne pas traiter les déchets ultimes (ex : plastique) : hors territoire du Bassin Azuréen
- Programme Ressource du Club des Entrepreneurs :
 - organisation de collecte mutualisée des palettes en bois en partenariat avec Prodarom
 - organisation de visites du centre de tri SMED
 - étude de faisabilité du recyclage des glassines
 - mise en lien des entrepreneurs
 - mutualisation de la collecte des cartons en produit calage
 - optimisation de la collecte des déchets souillés par des substances dangereuses
 - tri à la source des biodéchets et solutions de recyclage



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable

ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : Club des Entrepreneurs

Partenaires : PRODAROM, CCI, SMED, UNIVALOM

Calendrier



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,1 ETP	2 000€	Région Sud PACA



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la collecte des palettes
- Nombre de visites organisées
- Evolution du recyclage des glassines
- Evolution de la collecte des déchets souillés



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ PLPDMA

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.3 RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET PROFESSIONNELS

Action n°31 : Coordonner l'ensemble des structures gestionnaires des déchets et organiser une logistique de collecte



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La tendance à la hausse du volume de déchets, la faible capacité de traitement et la saturation des déchetteries de l'ouest des Alpes-Maritimes ont incité le territoire à mettre en place un plan d'actions ambitieux de réduction des déchets du territoire à travers la réalisation d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. C'est une approche globale qui permet de réduire les coûts de gestion des déchets, de sensibiliser la population à la gestion responsable des déchets, de favoriser l'économie circulaire et d'améliorer la qualité de vie des habitants

Objectif : contribuer à l'objectif du PLPDMA de -12,3% de production des déchets entre 2021 et 2030



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Mettre en place un relais territorial
- PLPDMA de la CAPG
- Développer des actions communes avec les EPCI voisins de l'Ouest 06 et les 2 syndicats
- Développer le compostage individuel et collectif des biodéchets
- Poursuivre et étendre la collecte des biodéchets sur les zones non pourvues en composteurs et composteurs collectifs
- Réorganiser des tournées dans le cadre du futur marché
- Renforcer les actions de prévention des déchets et d'amélioration du tri sélectif grâce à la poursuite et au renforcement de campagnes de communication
- Poursuivre l'action pour réduire l'empreinte carbone de la flotte de la collecte
- Répondre au manque de déchetteries professionnelles
- Encourager les communes à s'associer au plan de prévention en organisant des actions avec la CAPG
- Dynamiser les échanges avec le Club des Entrepreneurs et échanger sur les potentiels déchets pouvant être des matières premières pour certains



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
100teqCO2/an	Non quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG - Responsable du service Energie

Partenaires : CCI, CMA, SMED, UNIVALOM

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP	Montant dédié au PLPDMA de 2 000k€ d'ici 2028	Région SUD PACA ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du tonnage collecté ou composté de biodéchets
- Nombre d'actions de communication
- Evolution de l'empreinte carbone de la flotte
- Nombre de déchetteries professionnelles créées
- Nombre de communes s'associant au PLPDMA



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.3 RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET PROFESSIONNELS

Action n°32 : Identifier les nouveaux débouchés possibles pour les bois résineux



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les bois résineux représentent une ressource forestière importante pour le territoire, et ils peuvent être utilisés pour de nombreuses applications, notamment la construction, l'ameublement, la papeterie, la production d'énergie, etc. L'identification de nouveaux débouchés pour les bois résineux peut aider à augmenter leur valeur ajoutée et à stimuler le développement économique local. Cela peut également contribuer à réduire la dépendance aux débouchés traditionnels et à diversifier les sources de revenus pour les propriétaires de forêts. Il s'agit notamment de créer une économie locale et d'approvisionner le territoire en matériaux de construction innovants ou les produits composites, ce qui peut contribuer à réduire l'impact environnemental de ces industries



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Identifier les terrains propices à la production de bois résineux et ceux à préserver
- Identifier les acteurs du bois sur le territoire et sur les territoires avoisinants
- Sensibiliser les acteurs de la construction/rénovation à l'utilisation de matériaux biosourcés
- Sensibiliser les acteurs industriels à l'utilisation de bois résineux dans la production énergétique de leurs procédés industriels
- Etudier les débouchés de bois résineux (construction, énergie, papeterie etc.)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
2.5 ktCO2/an Matériaux biosourcés (identique à action 8)	47 GWh/an potentiel max Bois énergie (identique à action 8)		Augmentation des PM10, PM2.5 et NOx	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	✓ Production EnR&R	✓ Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	☐ Sobriété énergétique	☐ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG (Energie et Agriculture)

Partenaires : PNR, CoFor

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acteurs utilisant le bois résineux / nombre d'acteurs identifiés
- Nombre d'acteurs sensibilisés
- Nombre d'hectares/an de bois résineux utilisés



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

✓ NA

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.4 DÉVELOPPER LES NOUVELLES FILIÈRES CONSTRUCTION / RÉNOVATION

Action n°33 : Faire émerger de nouvelles manières de bâtir conformes aux exigences de développement durable / Développer la formation mettant en avant l'économie circulaire



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le secteur du bâtiment est en effet responsable d'une part importante des émissions de GES, de la consommation d'énergie et de l'utilisation des ressources naturelles. Il est donc essentiel de repenser la manière dont les bâtiments sont conçus, construits et utilisés afin de les rendre plus durables et respectueux de l'environnement. Cela peut passer par l'utilisation de matériaux écologiques et durables, la mise en place de systèmes économes en énergie, l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments et la promotion de l'économie circulaire. Ce secteur peut même contribuer à la séquestration de carbone en utilisant des produits de bois d'oeuvre. Pour cela, les professionnels doivent s'adapter, notamment les artisans. Ils doivent également acquérir de nouvelles compétences, en lien notamment avec les nouvelles énergies renouvelables. Aussi, une sensibilisation des acteurs de la rénovation, de la construction, de la promotion (en lien avec acteurs spécialisés) paraît nécessaire.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Engager un diagnostic territorial permettant d'identifier l'ensemble des acteurs économiques proposant des solutions innovantes/durables pour le bâtiment (production d'énergie, isolation thermique, matériaux biosourcés, techniques de chauffage/rafraîchissement faiblement énergivores, etc. Ce diagnostic aboutira à une cartographie de ces acteurs couplée à un annuaire en ligne
- Faire un suivi statistique des demandes de travaux ayant vocation à améliorer la performance énergétique du bâti (ou une installation EnR). Le but est d'estimer les besoins pour adapter en conséquence les ressources allouées sur le sujet et permettre d'attirer des acteurs sur ce marché
- Promouvoir la formation des entreprises du bâtiment pour les aider à atteindre les niveaux d'efficacité énergétique : enjeux écologiques, solutions existantes dans le bâti, réglementations sur la construction et la rénovation (RE2020). Il est important de former ces acteurs à la prise en compte des enjeux de développement durable dès la construction du cahier des charges d'un projet
- Engager une démarche d'économie circulaire associant les acteurs de la construction/rénovation afin d'optimiser la récupération et la réutilisation des matériaux ou déchets de chantier pour les constructions/rénovations. Cette démarche sera engagée suite à la phase de diagnostic et la formation aux enjeux d'économie circulaire dans le bâtiment
- Développer la formation en mettant en avant l'économie circulaire



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
1.1ktCO2e	10GWh/an	Non quantifiable

ENJEUX :

- ✓ Adaptation CC
- ✓ Atténuation GES
- ✓ Production EnR&R
- ✓ Séquestration CO₂
- ✓ Préservation santé et biodiversité
- ✓ Sobriété énergétique
- ☐ Amélioration Qualité de l'Air
- ✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG, ANAH

Partenaires : ADEME, ANIL, réseau de conseillers FAIRE, PTRE, SARE, Communes, CCI, Confort Energie 06

CALENDRIER :

2023 → 2024 → 2025 → 2026 → 2027 → 2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services CAPG	A évaluer	CAPG pour la partie animation ADEME pour les formations



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de demande travaux ayant une vocation à améliorer la performance énergétique du bâti (ou une installation EnR)
- Nombre de formations à destination des entreprises
- Nombre d'entreprises identifiées
- Tonnes de déchets évités dont déchets de chantier



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ PPA et actions sur la rénovation énergétique
- ✓ SRADDET
- ✓ OPAH
- ✓ PLU

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.5 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENGAGEMENTS RSE DES ENTREPRISES

Action n°34 : Accompagner le développement de la responsabilité sociétale des entreprises



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Les industriels, les entreprises, les agriculteurs, et tous les acteurs économiques doivent être encouragés à réfléchir à leur décarbonation afin de réduire leur impact environnemental et les risques de pollution. Pour cela, des campagnes de sensibilisation destinées aux entreprises et des accompagnements spécifiques dans leur adaptation pour répondre aux enjeux environnementaux actuels pourront être engagés. Afin de faciliter la communication, la CAPG souhaite appuyer le développement économique des commerçants de proximité par le développement de projets communs (circuits courts). La collectivité pourra également être relais et centraliser les informations et les réponses vers un seul interlocuteur par la création d'une structure dédiée. Les acteurs eux-mêmes seront invités à trouver des synergies entre les entreprises d'une même zone d'activité pour favoriser les mutualisations. Enfin, le développement de zones d'activités et de services mutualisés, ainsi que la création d'îlots de proximité, pourront contribuer à renforcer la vie sociale et économique des centres-bourgs.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Mettre en place une Charte de Commerces Engagés (Charte d'objectifs et accompagnement en lien avec les communes)
- Sensibiliser les entreprises aux dispositifs qui peuvent les accompagner sur le décret tertiaire (rénovation, EnR) et suivre leurs réalisations
- Continuer d'accompagner les acteurs de l'ESS et de favoriser leur développement,
- Continuer de soutenir des acteurs comme la SCIC Tetris
- Projet du Fonds friche (friche Biolandes)
- Inciter les acteurs accueillis à Innova Grasse et à Grasse Biotech à faire remonter leurs bonnes pratiques / contributions à la transition écologique
- Etudier l'intérêt de relancer le programme Eco-Défis (CCI NCA)
- Mettre en place une Charte de Commerces Engagés
- Ouvrir la conciergerie d'entreprises
- Soutenir l'agroécologie par l'accueil d'entreprises/start-up en faveur d'une agriculture « durable » (stratégie de pépinières
- Tisser des partenariats avec les Pôles de compétitivité les plus proches
- Contrôler les émissions de PM10 et de NOx des cimenteries
- Maîtriser les émissions des poussières des carrières
- Accompagner les entreprises dans la maîtrise de l'énergie et vers les EnR
- Accompagner les entreprises pour réduire leur empreinte écologique



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
0.5ktCO2	4.5GWh/an	Non quantifiable

ENJEUX :

✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	✓ Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : SCIC Tetris, CCI NCA, Chambre d'agriculture, communes

CALENDRIER :



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
		ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sensibilisation effectuée
- Evolution de l'accompagnement des acteurs de l'ESS
- Nombre de commerces engagés dans la charte
- Evolution du nombre d'entreprises en faveur d'une agriculture durable
- Evolution des émissions de PM10 et NOx des cimenteries
- Evolution des émissions de poussière des carrières
- Nombre d'accompagnement des entreprises sur la maîtrise de l'énergie/la réduction de l'empreinte écologique



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.5 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENGAGEMENTS RSE DES ENTREPRISES

Action n°35 : Favoriser la création d'emplois dans les filières émergentes du développement durable en collaboration avec les organismes de recherche et les entreprises des bassins d'emploi



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Une montée en compétence et la création d'emplois sont essentielles pour assurer les nouveaux services et produits cohérents avec les enjeux de transition écologique. En collaborant avec les organismes de recherche et les entreprises des bassins d'emploi, il s'agit d'identifier les filières émergentes du développement durable qui ont le plus fort potentiel de croissance et créer des emplois dans ces secteurs. De plus, ces collaborations peuvent également favoriser l'innovation et le développement de technologies durables, qui peuvent à leur tour contribuer à stimuler la croissance économique et la création d'emplois. En investissant dans ces filières émergentes, le territoire renforce sa compétitivité et s'assure d'avoir des emplois pertinents et durables au regard du changement climatique.

Le territoire s'appuiera également sur les résultats du projet « Trajectoire 4A » dont la CAPG est partenaire afin d'identifier les différents leviers d'adaptation à engager sur le périmètre, et ainsi permettre aux les acteurs locaux de réagir et inventer des solutions pour faire face aux changements futurs, dans une posture de résilience.

Objectif : Engager une démarche de transition dans l'ensemble des secteurs économiques : participer à la décarbonation des process industriels via l'électrification des process ou l'utilisation expérimentale de combustibles solides de récupération, promouvoir l'efficacité énergétique, développer des méthodes de constructions plus durables, améliorer les processus agricoles afin de protéger les terres et assurer une indépendance alimentaire, accompagner l'essor de mobilités décarbonées.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Recenser les entreprises engagées dans la transition du territoire, ou en lien avec celle-ci : EnR, rénovation bâtiment résidentiel et tertiaire, conversion des processus industriels, innovation, agriculture biologique faiblement mécanisée, mobilités actives, autopartage, etc.
- Centraliser les besoins identifiés dans chacune des structures en termes d'emploi (actuels et futurs) et des projets de développement économique
- Trouver des synergies entre ces besoins et les leviers d'adaptations identifiés par le projet Trajectoire 4A
- Conclure sur les sujets de recherche que la CAPG pourrait confier à des organismes d'enseignement et de recherche du territoire dans les champs de la TE&E
- Tisser des partenariats avec les Pôles de compétitivité les plus proches (parfum, etc.)



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable

ENJEUX :

- | | | | |
|--------------------------------------|------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| ✓ Adaptation CC | ✓ Atténuation GES | ✓ Production EnR&R | ✓ Séquestration CO ₂ |
| ✓ Préservation santé et biodiversité | ✓ Sobriété énergétique | ✓ Amélioration Qualité de l'Air | ✓ Enjeu Social |



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Universités, Ecoles d'ingénieurs, Etablissements de formation professionnelle, Centres de Recherche, industriels, CCI, Chambre d'Agriculture,

CALENDRIER :

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sujets de recherches identifiés
- Evolution du nombre de partenariats dans le domaine



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

Axe 3. Continuer la transformation écologique des activités économiques



3.6 PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE TOURISME RESPONSABLE

Action n°36 : Bâtir une politique de tourisme durable



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Grasse et sa région forment une zone de tourisme estival importante, générant un flux touristique ayant des conséquences organisationnelles et environnementales pour le territoire. Il est donc important de mieux gérer les flux touristiques ainsi que les offres proposées afin d'assurer un tourisme plus durable.

En effet, favoriser une politique de tourisme durable est un levier essentiel pour préserver les ressources naturelles, protéger la biodiversité, favoriser l'économie locale, améliorer l'expérience touristique et renforcer la résilience face aux changements climatiques. Il s'agit pour cela de bâtir une politique de tourisme durable coordonnée avec les acteurs publics compétents en la matière, en y associant et en engageant les acteurs du secteur, notamment à travers une charte de l'éco-tourisme.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Engager un diagnostic de l'ensemble de l'offre touristique territoriale (hébergements, activités, mobilités, restauration)
- Elaborer une charte de l'éco-tourisme : en collaboration avec les différents acteurs identifiés, une charte sera développée afin de s'engager dans une démarche commune d'économie du tourisme durable. Seront traités les questions de l'hébergement, des activités peu consommatrices d'énergie et respectueuses de la biodiversité, des offres de restauration locales ainsi que de l'ensemble des déplacements liant ces points stratégiques afin de limiter au maximum l'utilisation de la voiture (transport en commun, autopartage, co-voiturage, mobilités actives). Cette charte devra, parmi ses objectifs, mettre en avant l'économie et la production locale. Elle sera également l'occasion d'engager une démarche d'éco-événements portés par les organisateurs publics et privés d'évènements
- Développer une communication à destination des touristes afin de les sensibiliser aux enjeux de préservation du territoire.
- Créer et animer un Pôle nature à Saint-Auban



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
1.2 ktCO2/an	6.65GWh/an		Non quantifiable	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage :
Office du tourisme

Partenaires :
CAPG (AOM, évènements), hébergeurs, acteurs
économiques du tourisme,

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'adhérents à la Charte
- Nombre d'animation du Pôle Nature



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ SCoT

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique



4.1 CONSOLIDER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA POLITIQUE CAE

Action n°37 : Elaborer une stratégie patrimoniale



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Dans une démarche d'exemplarité, les communes, la CAPG, le Département, la Région, mettent en œuvre un programme de rénovation thermique de l'ensemble de leur patrimoine : élaboration de diagnostics énergétiques, programmes de réhabilitation thermique, équipements de systèmes de gestion énergétique performants. L'exemplarité du domaine public permet non seulement de restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti identitaire mais également d'inciter les particuliers et les acteurs économiques à engager à leur tour la rénovation énergétique de leurs biens.

La rénovation énergétique du patrimoine public doit permettre une économie des dépenses liées à la consommation énergétique du domaine public.

Objectif : Réduire de -12,5% les consommations énergétiques des principaux bâtiments et équipements de la CAPG (marché global de performance énergétique 2021-2029). Cet objectif vient s'ajouter aux 25% d'économies déjà réalisés dans le cadre du précédent contrat de performance énergétique. L'objectif est également d'engager les communes du territoire dans la réduction des consommations de leur patrimoine.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Recruter un Responsable de Service Energie et avoir un système de gestion énergétique performant via la mise en place d'outils de suivi/gestion.
- Avoir un tableau de bord de performance fluides (énergie, eau) du patrimoine tenu à jour avec un pilotage des indicateurs de performance (ex Cit'Ergie : répartition par classes (Cible 100% A/B et conso /M2, Taux de couverture EnRth (cible 38%) et EnRélec (cible 40%)...) et un pilotage des objectifs du bilan GES patrimoine et services
- Associer le responsable Energie aux projets de travaux
- Suivre l'avancement et l'efficacité du Marché Global de Performance Energétique
- Elaborer un programme de rénovation impliquant de :
 - Systématiser les diagnostics énergétiques sur les bâtiments publics
 - Mettre en place des programmes de réhabilitation thermique des bâtiments existants
 - Associer le conseil énergétique au conseil architectural et mettre en place une méthode participative pour définir des recommandations architecturales
 - Formaliser des lignes directrices pour les opérations où la collectivité est maître d'ouvrage ou MOA associée
 - Prévenir les risques dans les documents d'urbanisme et les aménagements
 - Étudier systématiquement l'opportunité d'une production d'énergie renouvelable sur les nouveaux bâtiments ou lors de rénovations
- Renforcer la portée du Guide Eco-Construire en l'adossant aux cahiers des charges des opérations d'aménagement, en formant les services PLU et instructeurs ADS des communes, en développant une boîte à outils (par ex fiche critères du guide, système de management des opérations, ...)
- Accompagner les petites communes via le Pôle d'Assistance aux Communes de la CAPG pour mener à bien leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments (délégation de maîtrise d'ouvrage)
- Focus Projet piscine Altitude 500 : Recours aux énergies renouvelables maximisé, Cibles plafonnées en matière de consommation d'eau et d'énergie



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air	
-28 TCO2e/an	-230 MWh/an	Réduction des Nox, PM10, PM2.5	
ENJEUX	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	✓ Production EnR&R
	☐ Séquestration CO2	☐ Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique
	✓ Amélioration Qualité de l'Air	☐ Enjeu Social	



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Communes, CAUE06, DDT06

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Service Assistance aux communes 1 ETP Responsable service énergie	MGPE: 500K€ travaux	Fonds Chêne ADEME Région Département 06



INDICATEURS DE SUIVI

- Ensemble des indicateurs définis dans l'outil de suivi/gestion (performance fluides (énergie, eau), répartition par classes (Cible 100% A/B), Consommation/m2, Taux de couverture EnRth (cible 38%) et EnRélec (cible 40%), émissions de GES, ...)
- Nombre de diagnostics énergétiques réalisés
- Nombre de DPE affichés
- Nombre d'études de mise en place EnR&R lors de construction ou rénovations
- Nombre de sensibilisation/formation autour du Guide Eco-Construire
- Nombre d'accompagnement des petites communes



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique



4.1 CONSOLIDER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA POLITIQUE CAE

Action n°38 : Dynamiser la démarche d'économie d'énergie de l'éclairage public et la pollution lumineuse



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Le territoire s'est déjà engagé dans une démarche de préservation de la biodiversité au travers de la réduction de la pollution lumineuse avec son programme d'actions relatif au dispositif de Réserve Internationale de Ciel étoilé qu'il s'agira d'étendre à l'ensemble du territoire du PNR

Un Plan Lumière sur l'ensemble des communes de la CAPG permettra d'établir les zones à renouveler en termes d'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie et limiter la pollution lumineuse. La poursuite des efforts fait en matière d'achat d'énergie verte est à valoriser et encourager

Objectif : réduire les consommations de l'éclairage public et alimenter l'éclairage public à 100% d'électricité verte d'ici 2032



MESURES OPÉRATIONNELLES

Massifier les actions engagées :

- Renforcer les échanges avec les communes sur l'éclairage public et plus généralement sur l'éclairage (dont les enseignes) du territoire et ses potentiels de réduction (énergie et pollution lumineuse)
- Remplacer les éclairages publics vieillissants et favoriser le développement de l'éclairage par LED
- Viser l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) à l'échelle du territoire pour permettre l'état des lieux de la pollution lumineuse. Faire émerger les préconisations à prendre
- Multiplier les actions de sensibilisations sur la pollution lumineuse (sorties nocturnes, Nocturnes du Pays de Grasse)
- Accompagner les communes dans l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLP). Seule la commune de Grasse en possède un à ce jour

S'appuyer sur le projet de réserve internationale ciel étoilé, « RICE » :

- Développer la zone tampon de la zone cœur en îlots pour garantir une protection du ciel nocturne
- S'appuyer sur le SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) pour élaborer un Plan Lumière



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Peu d'impact (électricité)	-3% de consommations d'énergie par an		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Communes, EDD PNR, Enedis, Planète
Science Méditerranée, LPO
Concernant l'accidentologie : Gendarmerie, police rurale
et nationale

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services Environnement et Energie CAPG	Budget commune sur remplacement éclairage (variable) Sorties nocturnes 2500€	Fonds Verts Green DEAL CRET (Région)



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la consommation énergétique de l'éclairage public
- Nombres d'échanges/sensibilisation à destination des communes
- Nombre de communes labellisées « Villes et villages étoilés »
- Nombre de RLP engagés

Indicateur Label CAE :

- 13.d - Dépenses énergétiques - éclairage public (euros)
- 20 - Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ SDAL à venir

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique

4.1 CONSOLIDER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA POLITIQUE CAE

Action n°39 : Assurer le pilotage, le portage et le financement de la politique climat-air-énergie et suivre son évaluation régulière



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La mise en œuvre de la politique climat-air-énergie nécessite une mobilisation transversale des différents services de la collectivité et une intégration de l'environnement au cœur du budget. Ainsi, piloter et porter une politique CAE implique de développer une organisation adaptée et riche en moyens humains et financiers. La collectivité mobilise donc un nombre important d'agents et de financements dédiés à l'application de cette politique. Pour gagner en efficacité et accélérer dans la mise en œuvre de son plan d'actions, le suivi et l'évaluation des politiques CAE sont réalisés. Différents outils existent pour progresser dans ces domaines et la CAPG souhaite se saisir pleinement des opportunités d'amélioration.

Objectif : Réduire les émissions directes des activités de la collectivité de 5%/an.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Organiser les visites annuelles du label CAE
- Agrandir le périmètre de transversalité de la politique CAE à tous les services de la collectivité
- Conserver et augmenter les moyens humains mis en œuvre pour assurer le pilotage et portage de la politique CAE

S'appuyer sur la méthodologie développée par l'Institute For Climate Economics (I4CE) pour :

- Evaluer un budget local sous le prisme des enjeux climatiques
- Questionner les dépenses en passe d'être réalisées et les orienter le plus possible vers la transition climatique
- Mettre en valeur l'aspect financier des actions CAE lors des débats d'orientation budgétaire
- Suivre l'évolution des orientations du budget d'exercice en exercice
- Mettre en place un budget climat sur le modèle de la ville d'Oslo en Norvège ou Issy-les-Moulineaux en France
- Créer un tableau de bord de suivi détaillé du Plan Climat et constituer une instance spécifique de suivi-évaluation



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
400 t de CO ₂ eq	Non quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX :	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	✓ Production EnR&R	✓ Séquestration CO ₂
	✓ Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	✓ Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG, Communes

Partenaires : I4CE, Collectivités ayant établi un Budget Climat, ADEME pour le label CAE

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services Energie, Finances, Financements extérieurs et Directeur Général Adjoint de la collectivité		ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'ETP liés au pilotage et portage de la politique CAE
- Nombre d'heures passées à l'élaboration du budget climat de la collectivité
- Indicateur de suivi de la méthode Budget Climat de I4CE

Indicateur Label CAE :

- 49.a - Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique



4.2 RENFORCER LES ACTIONS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE INTERNE : PATRIMOINE PUBLIC, ÉCO-GESTE, ...

Action n°40 : Etre une collectivité exemplaire en matière de transition



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Bien que les émissions directes de la collectivité ne pèsent en moyenne que 5% de celles du territoire, la responsabilité sociétale est un signal fort qui permet ensuite la mobilisation des autres acteurs. Pour cela la formation et la mobilisation des élus et des services sur les thématiques Climat Air Energie sont des éléments clés pour la réussite de la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique afin d'impliquer et mobiliser largement les acteurs locaux des politiques publiques. En parallèle de cela, la gouvernance et le fonctionnement de l'administration peuvent être modulés pour gagner en efficacité dans la mise en œuvre des politiques climat-air-énergie et réduire l'impact de leur activité.

Objectif : Réduire l'impact des activités de la collectivité et devenir une administration éco-exemplaire.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Réaliser un inventaire des besoins concrets de formation des agents porteurs d'actions du PCAET (et des élus)
- Thématiser le plan de formation et évaluation annuelle des formations à dimension écologique suivies par les agents et les élus
- Etablir un plan de formation annuel et nombre de jours alloués pour la formation des agents et des élus
- Expérimenter avec les élus la planification adaptative au changement climatique et les sensibiliser à cette thématique
- Réaliser la Fresque du Climat
- Décliner la politique climat-air-énergie en projets de direction et projets communaux
- Favoriser l'éco-responsabilité de la commande publique
- Sensibiliser les agents à la sobriété et à l'efficacité du numérique
- Intégrer la politique climat-air-énergie dans les objectifs définis lors des entretiens annuels des agents
- Poursuivre les sensibilisations des familles volontaires aux économies d'eau (CAPG, SMIAGE et Med2000).



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Non quantifiable	Non quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG, Communes

Partenaires : Communes, Association Fresque du climat,

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Service Energie Service Ressources Humaines Service DSI Formation: 28 jours de formation DD/énergie	Entièrement financé par le CNFPT ou l'ADEME	Fond Chêne ACTEE CNFPT ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de formations mises en place pour les agents du service public

Nombre d'ETP de l'administration menant directement l'application de la politique climat-air-énergie

Indicateur Label CAE :

- 41 - Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)
- 48 - Part d'ETP de la collectivité dédiée à la mise en œuvre de la politique climat air énergie (%)
- 49.a - Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique



4.2 RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES COMMUNES, LES ACTEURS PRIVÉS, LES ASSOCIATIONS & LES CITOYENS

Action n°41 : Associer les acteurs et habitants du territoire à la politique CAE afin d'assurer l'efficacité et l'acceptation du PCAET



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La politique CAE du PCAET est engagée à l'échelle territoriale, et dépend ainsi, outre les actions et compétences de la CAPG, des projets et initiatives portés par l'ensemble des acteurs de l'EPCI. Plusieurs objectifs devront donc être atteints grâce à l'engagement assidu des parties prenantes, comme par exemple la rénovation énergétique des bâtiments ou encore l'augmentation de la production d'EnR.

Concernant le potentiel d'énergie renouvelable (EnR) du territoire de la CAPG, il reste aujourd'hui encore peu exploité. L'un des objectifs de l'action est ainsi d'inciter les porteurs de projets et les acteurs du territoire, dont les habitants, à développer localement les EnR. Les appels à projets nationaux mais aussi les dispositifs régionaux et départementaux sont à promouvoir auprès des acteurs, afin de faciliter l'émergence de projets EnR, et d'expérimenter. Pour développer ces projets, la CAPG peut mettre à disposition son patrimoine et ses ressources foncières et ainsi développer certaines filières, notamment le photovoltaïque, le solaire thermique ou le bois-énergie. Afin de massifier la production d'EnR, et s'assurer de son acceptation, l'implication des habitants à travers des projets citoyens est un levier à mobiliser.

Objectif : Mobiliser les citoyens et les acteurs économiques à la mise en œuvre de la politique CAE via des événements et des projets coopératifs (projets citoyens EnR, etc...)



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Organiser un événement annuel accueillant les acteurs du territoire (grand public et acteurs économiques) afin de :
 - Présenter l'avancement de la politique CAE de la CAPG
 - Mobiliser autour de projets multi-acteurs
- Approfondir la question de projets citoyens EnR sur des bâtiments / équipements publics
- Proposer et participer à des appels à manifestation d'intérêt / appels à projet
- Identifier les débouchés, les cibles pour déployer les projets citoyens
- Sensibiliser et accompagner à la réalisation de projets citoyens
- Avoir recours à un conseiller en énergie partagée



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Non quantifiable	Non quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input type="checkbox"/> Atténuation GES	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Communes, Citoyens, Entreprises du territoire, associations, Energie Partagée Sud Provence Alpes Côte-d'Azur, PNR

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services CAPG Communes	Coût animation/communication	Banques des Territoires Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur Energie Partagée



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets citoyens accompagnés / créés
- Nombre de participation à des appels à projet / appels à manifestation d'intérêt
- Nombre de conseiller en énergie partagée sur le territoire
- Nombre de participant à l'évènement annuel

Indicateur Label CAE :

- 53 - Part du budget consacré aux projets de coopération significatifs et multi-acteurs par an sur le climat, l'air et l'énergie (%)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique



4.3 RENFORCER LES ACTIONS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE INTERNE : PATRIMOINE PUBLIC, ÉCO-GESTE, ...

Action n°42 : Mettre en place un plan de mobilité en interne de la communauté d'agglomération



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

Sur le territoire de la CAPG, de nombreux acteurs ont établi leurs Plans de Mobilité afin d'optimiser les déplacements liés au travail : Plan de mobilité de Grasse, Hôpital, commune, Expressions Parfumées, Parc d'Activités Bois de Grasse.

Cette première étape établie, différents PDM devront être révisés afin de s'aligner avec la stratégie fixée lors de la révision du PDU de la CAPG. De plus, le PDM de l'Administration de la CAPG devra être déployé, afin d'assurer une démarche d'exemplarité de la collectivité. Une concertation avec les agents (et élus) sera établie pour faire un bilan des moyens existants et les faire évoluer, afin de réduire le recours à l'autosolisme dans les trajets domicile-travail, et ainsi limiter le bilan carbone, énergétique et les émissions de polluants atmosphériques impliqués par les déplacements des services.

Objectif : Engager un PDM interne à la CAPG, en s'appuyant sur le PDU et les REX des différents PDM du territoire



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Réaliser le bilan d'utilisation (consommation, budget, distances, bilan énergie/GES/Qualité de l'air...) du parc roulant
- Poursuivre la décarbonation du parc roulant de la CAPG (achat de véhicules faibles à très faibles émission pour les voitures légères, les transports en commun et les bennes à ordures ménagères) : l'arrivée de la nouvelle DSP transports en commun devrait permettre l'acquisition de 16 bus électriques
- Etudier les mutualisations possibles avec les communes
- Mettre à disposition des flottes de vélos pour les services
- Etudier la mise en place du forfait mobilité
- Proposer des formations éco-conduite à tous les agents
- Réaliser le bilan sur le dispositif "télétravail"



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air		
Non quantifiable	Non quantifiable	Réduction des Nox, PM10, PM2.5		
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Sillages, FUB

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Services CAPG		FUB : Financer et conseiller les employeurs pour soutenir les déplacements en vélo des salariés ADEME



INDICATEURS DE SUIVI

- Indicateurs du parc roulant : consommation, budget, distances, bilan énergie/GES/Qualité de l'air
- Evolution du nombre de véhicules faibles à très faibles émissions
- Nombre de vélos à disposition dans la flotte
- Nombre de formations à l'écoconduite effectuées
- Nombre d'heures de télétravail effectuées par service



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique



4.4 DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS ET UNE ALIMENTATION DURABLE

Action n°43 : Soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux dans la consommation locale



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La CAPG s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial et a été labélisée PAT de niveau 1 « en émergence » en 2021, démarche qui arrive bientôt à son terme fin 2023. La démarche a permis la mise en place d'un diagnostic et la création d'un plan d'actions associant l'ensemble des acteurs du territoire. Les grands défis définis sont : « Comment nourrir notre territoire et garantir à tous l'accès à une alimentation saine, accessible et durable ? Comment consolider notre souveraineté alimentaire dans un contexte de profondes évolutions (économiques, climatiques...) ? ». Dans le programme d'actions en préfiguration du PAT Intercommunal de nombreuses actions sont prévues pour réussir à augmenter les capacités nourricières du territoire et pour également alimenter la restauration collective.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Elaborer (en cours) un projet alimentaire territorial (PAT)
- Accompagner les mutations de l'installation - transmission et du travail agricole
- Consolider la phase aval de la production en accompagnant les agriculteurs dans l'évolution de la logistique des « 1er km »
- Consolider les productions locales en soutenant notamment les filières historiques
- Protéger et mobiliser le foncier agricole notamment via la création d'une Agence du Foncier Agricole
- Mieux comprendre le profil des nouveaux installés et leur besoin afin d'adapter les politiques publiques
- Développer les marchés de producteurs locaux ou artisanaux et conforter les points de vente en direct existants
- Mieux communiquer sur les filières possibles et les avantages
- Accompagner les communes pour leur approvisionnement en produits locaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
- Former les acheteurs et les gestionnaires impliqués dans la restauration collective aux questions environnementales, sociales, sanitaires de l'alimentation, aux achats bios/locaux et aux démarches de réduction du gaspillage alimentaire
- En restauration scolaire en particulier : organiser des ateliers sur la provenance des aliments consommés par les enfants (dont les protéines animales), sur l'impact environnemental de leur assiette, sur les produits locaux ou d'importation
- Répartir les surfaces en fonction des productions souhaitées en lien avec le PAT et action alimentation durable en entreprise par le CEPG



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie	Qualité de l'air
1.4ktCO2e/an	5.7 GWh	Non quantifiable

ENJEUX

- | | | | |
|---|------------------------|--|---------------------------------|
| ✓ Adaptation CC | ✓ Atténuation GES | <input type="checkbox"/> Production EnR&R | ✓ Séquestration CO ₂ |
| <input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité | ✓ Sobriété énergétique | <input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air | ✓ Enjeu Social |



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires :

Département - Région - Distribution - JVS - 06 à table - Cap Zen - ONF - CNPF - DMAPS - MSA – microtena - PNRPA - CERPAM - CAA 06+ JA - SAFER – PAI - AMO des Zen du PNR - CdC (PNKPA) - UCA – TRAME - TDC - Dgnition 06 - Régie des Eaux - GERES - FREDIB – GRAB - CAAE (mosaïque) – DREAL - CCAS - URSCOP PACA - Lyba Vert D'xxx (dont CFPPA)

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Service Agriculture, DevEco		



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de l'approvisionnement en produits locaux
- Nombre de communication sur le sujet
- Evolution du nombre de marchés de producteurs locaux
- Nombre de formations à destination des restaurations collectives
- Nombre de formations à destination des restaurations scolaires et particuliers
- Evolution de la répartition des surfaces
- Nombre de nouvelles installations
- Evolution des Surfaces cultivées
- Nombre de Micro filières
- Evolution du prix des denrées / prestations
- Evolution des abonnements AMAP



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ Action en référence à une autre stratégie : PAT

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique



4.4 DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS ET UNE ALIMENTATION DURABLE

Action n°44 : Sensibiliser les habitants à une alimentation plus durable



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

L'alimentation est responsable de 22% de l'empreinte carbone moyenne des Français et représente donc une filière à enjeu pour la politique d'atténuation du changement climatique.

La CAPG arrive à la fin de la rédaction de son Plan Alimentaire Territorial (PAT) et a prévu des actions pour sensibiliser à l'évolution du régime alimentaire. De plus, l'intercommunalité comprend des communes exemplaires en ce qui concerne la transition écologique de l'alimentation (Mouans-Sartoux, Saint-Vallier-de-Thiey...). Dans ce cadre, l'effet cumulé des actions mises en œuvre pour faire évoluer les comportements vers une alimentation saine et locale des habitants ont été évaluées et l'impact carbone de l'alimentation sur le territoire de Mouans-Sartoux (échantillon représentatif) a diminué de 26% sur 5 ans (2017-2021) par rapport à la moyenne nationale de 2 tonnes équivalent GES et représente également une réduction de 20200 m³ d'eau, de 300 ha de terres agricoles.

La CAPG peut donc s'appuyer sur ces dynamiques pour accélérer la transition du mode de régime alimentaire sur son territoire.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Développer, promouvoir et soutenir les actions de sensibilisation de la population pour l'évolution d'un régime alimentaire plus durable via la mise en place (à titre d'exemple) :
 - De conférences
 - D'ateliers cuisines, courses etc.
 - De « fresques de l'alimentation »
 - D'actions vers les commerces pour élargir l'offre BIO et de proximité avec des produits locaux
 - D'actions qui incitent à aller vers des modes de production BIO et locaux
- Soutenir les actions qui vont aider à rendre exemplaire la restauration collective dans les crèches, les écoles, les collèges, les lycées, les EHPAD, les entreprises, l'hôpital



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
2,7 kt CO ₂ eq	Non quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX :	<input type="checkbox"/> Adaptation CC	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	<input checked="" type="checkbox"/> Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG Commissions Petite enfance et jeunesse, Développement économique et agriculture

Partenaires : les associations locales, les services publics et les entreprises engagés en restauration collective sur le territoire :

- . Les associations locales,
- . les services des communes
- . le Club des Entrepreneurs,
- . AgriBIO 06, la Chambre d'Agriculture...
- . les CPTS et acteurs mobilisés sur les questions de santé
- . les distributeurs de l'alimentation
- . l'ADEME

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
équipes concernées de CAPG et des communes, Associations, Les CCAS, Le Club des Entrepreneurs,		Banque des territoires



INDICATEURS DE SUIVI

Grand public :

- Nombre d'événements de sensibilisation (dont NB de personnes touchées)

Restauration collective :

- Pourcentage de BIO
- Pourcentage de local
- Pourcentage de repas avec des protéines diversifiées

Indicateur Label CAE :

- 60 - Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)
- 61 - Quantité moyenne de viande par repas dans la restauration collective publique (g/repas)



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE
- ✓ Action en référence à une autre stratégie : PAT

Axe 4. Renforcer l'exemplarité de la CAPG en faveur de la Transition Ecologique



4.5 PROMOUVOIR LES ACTIONS / DÉMARCHES DE SENSIBILISATION - COMMUNICATION DES ENJEUX CAE

Action n°45 : Informer et sensibiliser le grand public sur le changement de pratique des gestes/choix du quotidien



DESCRIPTION (ENJEUX ET OBJECTIFS)

La consommation responsable permet de réduire l'impact environnemental et social de nos choix de consommation. En sensibilisant les consommateurs aux enjeux environnementaux et sociaux liés à leur consommation, on peut les encourager à adopter des comportements plus responsables, tels que l'achat de produits durables, l'utilisation de transports en commun ou la réduction des déchets. La CAPG organise régulièrement des campagnes de communication. L'enjeu pour la période du PCAET est d'engager davantage les parties prenantes.



MESURES OPÉRATIONNELLES

- Promouvoir les circuits-courts
- Construire et animer un collectif d'acteurs économiques locaux afin de proposer un panel de produits locaux aux habitants
- Organiser des journées portes ouvertes chez des producteurs agricoles et industries locales afin de mettre en avant les productions locales
- Organiser des visites caméra thermique de nuit avec les habitants pour observer les déperditions et conseiller
- Rédiger et mettre en place une charte éco-événements
- Promouvoir la réutilisation, réparation, recyclage
- Continuer la sensibilisation à l'utilisation de l'eau en entreprise (Méditerranée 2000)
- Continuer la sensibilisation à la pratique du jardinage écologique auprès des particuliers
- Continuer les sensibilisations auprès des établissements scolaires : qualité de l'air, ressources en eau, compostage, jardinage écologique, tri sélectif...



IMPACTS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

GES	Energie		Qualité de l'air	
Non quantifiable	Non quantifiable		Non quantifiable	
ENJEUX	✓ Adaptation CC	✓ Atténuation GES	<input type="checkbox"/> Production EnR&R	<input type="checkbox"/> Séquestration CO ₂
	<input type="checkbox"/> Préservation santé et biodiversité	✓ Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Amélioration Qualité de l'Air	✓ Enjeu Social



PILOTAGE

Maître d'ouvrage : CAPG

Partenaires : Méditerranée 2000, Chambre d'Agriculture, MEAD, CIC, Office du Tourisme, UNIVALOM, SMED

CALENDRIER

2023

2024

2025

2026

2027

2028



MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Service environnement CAPG	9000€/an formations scolaires 7500€/an formations « jardinons ensemble »	



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombres de visites de nuit organisées
- Nombre de sensibilisations effectuées



DOCUMENTS CADRES DE RÉFÉRENCE

- ✓ Action Label CAE